

**ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE ETUDES  
ENVIRONNEMENTALES - LOT 2 ETUDES ET SUIVIS  
ECOLOGIQUES SUR LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE n°2020-3DIP-0253**

**Etude écologique RT10 - RT40**

**Communes de Bonifacio et de Porto-Vecchio**



S.A.R.L. Endemys  
Cabinet d'études et de conseils Environnement  
& Développement local

Espace Maria Julia 20218 Ponte Leccia (France, Corse)  
Tel : +33(0)617 150 478  
e-mail : [moneglia@endemys.com](mailto:moneglia@endemys.com)  
web : <http://www.endemys.com>

Etude réalisée par le bureau d'études  
ENDEMYS

30/09/2022

# TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Méthodologie</b> .....	<b>5</b>
2.1	<i>Etat initial</i> .....	5
2.1.1	Aire d'étude.....	5
2.1.2	Zonages écologiques .....	6
2.1.3	Recueil des données (la bibliographie et les consultations) .....	6
2.1.4	Protocoles d'inventaires .....	6
2.1.5	Identification des milieux aquatiques et humides .....	16
2.1.6	Continuités écologiques .....	17
2.1.7	Critères d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux écologiques .....	18
<b>3</b>	<b>Etat initial</b> .....	<b>20</b>
3.1	<i>Zonages écologiques</i> .....	20
3.1.1	Liste et cartographie des zonages dans un rayon de trois kilomètres du projet .....	20
3.1.2	Description des zonages interceptés par la zone d'emprise du projet.....	22
3.2	<i>Habitats</i> .....	28
3.3	<i>Milieux aquatiques et humides</i> .....	29
3.4	<i>Flore</i> .....	29
3.4.1	Résultat général de l'inventaire floristique.....	29
3.4.2	Espèces végétales patrimoniales recensées .....	29
3.4.3	Espèces végétales exotiques envahissantes recensées .....	30
3.5	<i>Faune</i> .....	33
3.5.1	Oiseaux.....	33
3.5.2	Reptiles .....	41
3.5.3	Amphibiens .....	47
3.5.4	Mammifères non volants .....	49
3.5.5	Chiroptères .....	52
3.5.6	Insectes .....	60
3.5.7	Faune piscicole.....	61
3.6	<i>Continuités écologiques</i> .....	61
3.6.1	TVB régionale .....	61
3.7	<i>Évaluation et hiérarchisation des enjeux écologiques</i> .....	64
<b>4</b>	<b>Bibliographie</b> .....	<b>71</b>

## Liste des tableaux et figures :

Tableau 1. Les coefficients d'abondance/dominance. ....	9
Tableau 2. Calendrier des campagnes d'inventaire faune/flore (Source : ENDEMYS).....	16
Tableau 3. Critères d'évaluation des enjeux écologiques (source : ENDEMYS).....	19
Tableau 4. Liste des zonages écologiques dans un rayon de trois kilomètres (Source : ENDEMYS) .	20
Tableau 5. Liste des habitats naturels recensés au sein de la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle (source : ENDEMYS).....	28
Tableau 6. Espèces végétales patrimoniales recensées et leurs statuts de protection et de conservation (source : ENDEMYS d'après INPN).....	29
Tableau 7. Liste des espèces végétales exotiques envahissantes recensées au sein de la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle (source : ENDEMYS).....	31
Tableau 8. Espèces d'oiseaux observées lors des inventaires (source : ENDEMYS).....	33
Tableau 9. Statuts des espèces patrimoniales d'oiseaux observées et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS).....	35
Tableau 10. Espèces de reptiles observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS).....	42
Tableau 11. Espèces de reptiles citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS).....	42
Tableau 12. Statuts des espèces patrimoniales de reptiles observées lors des inventaires d'ENDEMYS et citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS).....	42
Tableau 13. Espèces d'amphibiens observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS).....	47
Tableau 14. Espèces d'amphibiens citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS).....	47
Tableau 15. Statuts des espèces patrimoniales d'amphibiens observées lors des inventaires d'ENDEMYS et citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS).....	47
Tableau 16. Espèces de de mammifères non volants observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS).....	49
Tableau 17. Statuts des espèces patrimoniales de mammifères non volants observées et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS).....	49
Tableau 18. Espèces de chiroptères observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS).....	52
Tableau 19. Statuts des espèces patrimoniales de chiroptères observées lors des inventaires d'ENDEMYS et citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS).....	53
Tableau 20 : Espèces d'insectes observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (Source : ENTOMIA).....	60
Tableau 21. Espèces d'insectes citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) (source : ENDEMYS).....	60
Tableau 22. Statuts des espèces patrimoniales d'insectes citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs statuts de protections/conservations (aucune espèces patrimoniales observées lors des inventaires d'ENDEMYS) (source : ENDEMYS).....	61
Tableau 23. Espèces patrimoniales aquatiques considérées comme présentes et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS).....	61
Tableau 24. Évaluation et hiérarchisation des enjeux écologiques (source : ENDEMYS).....	64
Figure 1. Localisation du projet (Source : Collectivité de Corse).....	5
Figure 2. Périodes de prospection les plus favorables pour l'étude de la flore vasculaire et des communautés végétales (Adam et al., 2015).....	7

Figure 3. Cartes du Site RAMSAR et des terrains du Conservatoire du Littoral (en couleur pleine) (Source : ENDEMYS) .....	24
Figure 4. Cartes des Réserves Naturelles de Corse et des ZNIEFF de type 2 (Source : ENDEMYS) .....	25
Figure 5. Cartes des ZNIEFF de type 1 et de la Zone de Protection Spéciale (Source : ENDEMYS) .....	26
Figure 6. Cartes des Zones de Conservation Spéciales (Source : ENDEMYS) .....	27
Figure 7. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux 1/3 (source : ENDEMYS) .....	38
Figure 8. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux 2/3 (source : ENDEMYS) .....	39
Figure 9. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux 3/3 (source : ENDEMYS) .....	40
Figure 10. Photos de différents habitats attractifs des oiseaux nicheurs (A : milieux fermés ; B : milieux semi-ouverts ; C : Milieux ouverts ; D : milieux artificialisés) (Source : ENDEMYS).....	41
Figure 11. Localisation des observations de reptiles patrimoniaux 1/3 (source : ENDEMYS) .....	43
Figure 12. Localisation des observations de reptiles patrimoniaux 2/3 (source : ENDEMYS) .....	44
Figure 13. Localisation des observations de reptiles patrimoniaux 3/3 (source : ENDEMYS) .....	45
Figure 14. Photos de murets attractifs pour les lézards et geckos (Source : ENDEMYS) .....	46
Figure 15. Photos d'habitats attractifs pour la tortue d'Hermann (mosaïque d'habitats), ainsi que pour la couleuvre verte et jaune et le lézard tyrrhénien (Source : ENDEMYS).....	46
Figure 16. Localisation des observations des amphibiens patrimoniaux (source : ENDEMYS).....	48
Figure 17. Photos des habitats attractifs pour les amphibiens (Source : ENDEMYS).....	49
Figure 18. Localisation des observations de mammifères non volants patrimoniaux - hérisson d'Europe -1/2 (source : ENDEMYS) .....	50
Figure 19. Localisation des observations de mammifères non volants patrimoniaux - hérisson d'Europe -2/2 (source : ENDEMYS) .....	51
Figure 20. Gîtes potentiels trouvés au sein de la zone d'influence potentielle pour la faune 1/2 (Source : ENDEMYS).....	54
Figure 21. Gîtes potentiels trouvés au sein de la zone d'influence potentielle pour la faune 2/2 (Source : ENDEMYS).....	55
Figure 22. Photos des gîtes potentiels trouvés sur la zone d'influence potentielle pour la faune (Source : ENDEMYS).....	56
Figure 23. Localisation des observations de chiroptères patrimoniaux 1/3 (source : ENDEMYS) .....	57
Figure 24. Localisation des observations de chiroptères patrimoniaux 2/3 (source : ENDEMYS) .....	58
Figure 25. Localisation des observations de chiroptères patrimoniaux 3/3 (source : ENDEMYS) .....	59
Figure 26. Carte de la TVB régionale (Source : ENDEMYS) .....	63

# 1 INTRODUCTION

Le projet est situé sur les communes de Bonifacio et Porto-Vecchio. Depuis la RT40 PR132+640 (carrefour avec accès hôtel Padolo) jusqu'au PR22+550 situé sur la RT10 (carrefour avec la RD859). Le linéaire concerne environ 24 kms.

La Collectivité de Corse souhaite réaliser dans un premier temps des inventaires faunistiques et floristiques le long de la RT40 (entrée Bonifacio) et de la RT10 sur environ 24 kms.

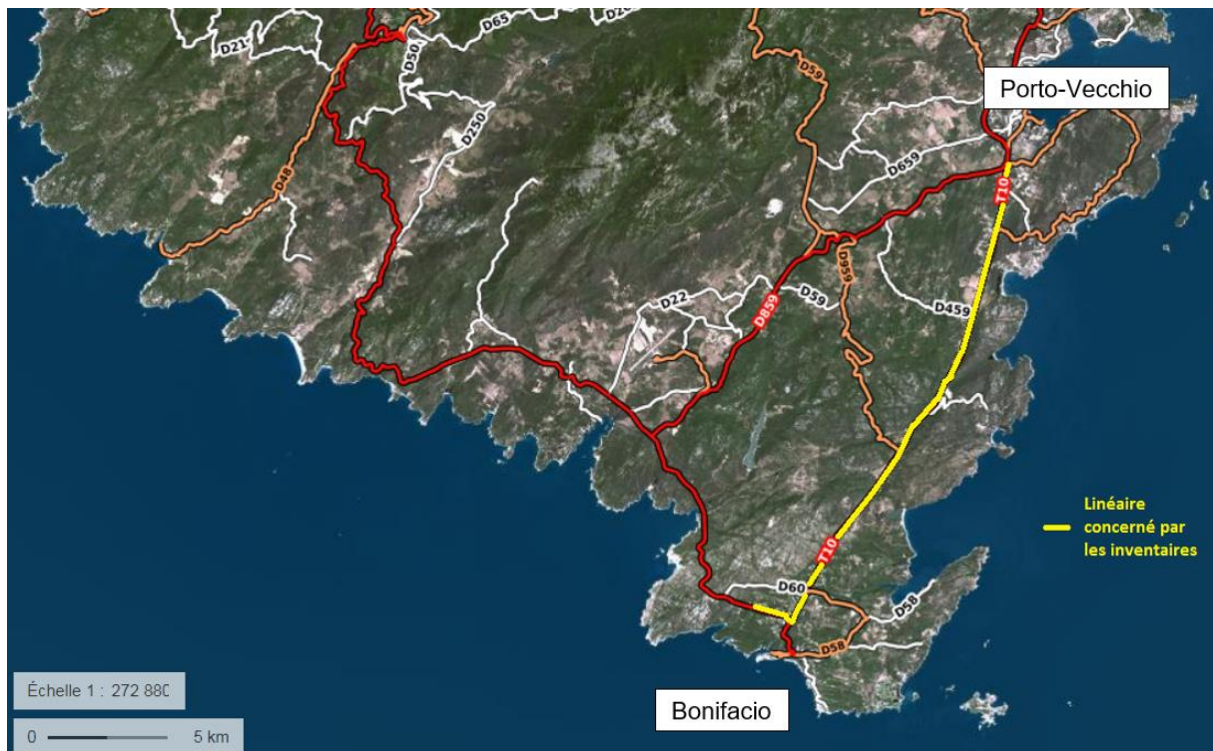


Figure 1. Localisation du projet (Source : Collectivité de Corse)

## 2 METHODOLOGIE

### 2.1 ETAT INITIAL

#### 2.1.1 Aire d'étude

L'aire d'étude prend en compte trois zones :

- ❖ Zone d'emprise du projet correspond au périmètre sur lequel le projet est techniquement et économiquement viable. C'est la zone d'inventaires systématique des habitats naturels et des espèces avec une pression d'inventaire forte (rapport entre temps de prospection / surface prospectée).
- ❖ **Zone d'influence potentielle du projet**, correspond à la zone dans laquelle les effets sonores, visuels, olfactifs, les effets liés aux prélèvements et à l'exploitation du projet et les risques de rejets ou de poussières sont potentiellement présents ou perceptibles. Ce périmètre de la zone dépend de la nature du projet (effets possibles), de la potentialité

écologique des milieux naturels et du compartiment écologique (habitats, flore, oiseaux, reptiles, etc.). Sur cette zone, seules des prospections ponctuelles sont réalisées en fonction des enjeux écologiques. La zone d'influence potentielle du projet est de 10 mètres pour la flore et les habitats et de 50-100 mètres pour la faune.

- ❖ **Zone des effets éloignés potentiels** qui est représentée par l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet de manière directe ou indirecte. C'est la zone de recherche des données bibliographiques avec, le cas échéant, quelques vérifications sur le terrain. Le périmètre de la zone est adapté en fonction du contexte écologique, par défaut il est de 300 mètres par rapport à la zone d'emprise du projet.

### 2.1.2 Zonages écologiques

La protection des espaces naturels s'effectue principalement par un zonage réglementaire. Chaque zone va être assignée selon diverses obligations réglementaires, favorables à la conservation de la nature. Chaque milieu d'importance écologique concernant la faune et/ou la flore fait l'objet d'un zonage écologique afin d'en préserver ses services écosystémiques.

Une réglementation est mise en place sur ces milieux à fort intérêt écologique. Des sites marins et aquatiques vont être classés (sites RAMSAR, conservatoire du littoral, Parc Marin). Les sites de conservation terrestres vont être classés en site Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale (directive Oiseau), Zone Spéciale de Conservation (directive habitat)) ; les sites d'inventaire vont être classés : ZNIEFF (de type 1 ou de type 2) ; les sites de réglementation stricte vont être classés en Réserve (de Protection de Biotope, Naturelle de Corse, de Chasse et de Faune Sauvage) ou encore en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Ces zones sont délimitées, mais les alentours ont également une importance (zone de chasse, zone de passage d'espèces...).

Il est donc important de prendre en compte les zonages écologiques dans un rayon suffisamment large autour des projets. Dans le cas présent, présents. Pour cela, ENDEMYS cartographie et décrit les espaces naturels présents à moins de trois kilomètres autour du projet grâce aux données fournies par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

### 2.1.3 Recueil des données (la bibliographie et les consultations)

Ce travail préalable consiste à recueillir la bibliographie et les données existantes sur la faune, la flore et les habitats présents et recensés. En complément, une consultation des différentes sources est réalisée afin de recueillir les données existantes.

### 2.1.4 Protocoles d'inventaires

#### 2.1.4.1 *Protocole d'inventaire des habitats*

##### 2.1.4.1.1 **Travail préparatoire**

Dans un premier temps, les données existantes (notamment BD ORTHO® et BD FORÊT®) est consultées afin d'identifier les différents îlots de végétation au sein des zones de prospections et d'évaluer les habitats potentiels. Chaque îlot est provisoirement défini, par photo-interprétation, au niveau I de la typologie EUNIS (e.g. : Boisements, forêts et autres

habitats boisés (EUNIS G.)).

A partir de ce travail préparatoire, la localisation des relevés phytosociologique et le calendrier des prospections est déterminés.

A ce stade, la localisation des relevés reste approximative et provisoire, avec uniquement pour but de préparer l'organisation des prospections de terrain des botanistes. La localisation des relevés phytosociologique est fixée précisément in situ en fonction des contraintes (accès, différences entre les données cartographiques et les conditions in situ, etc.) et de la qualité des habitats présents.

Le calendrier ci-dessous précise les périodes de prospection les plus favorables pour l'étude de la flore vasculaire et des communautés végétales (Adam *et al.*, 2015)<sup>1</sup>. La période la plus propice à l'étude de la flore vasculaire et des communautés végétales est le printemps, lorsque les plantes sont en fleur (Adam *et al.*, 2015). Des espèces printanières ne sont plus visibles à d'autres saisons et inversement, d'où l'intérêt de répéter les inventaires deux ou trois fois dans l'année afin d'obtenir une liste floristique complète (Adam *et al.*, 2015).

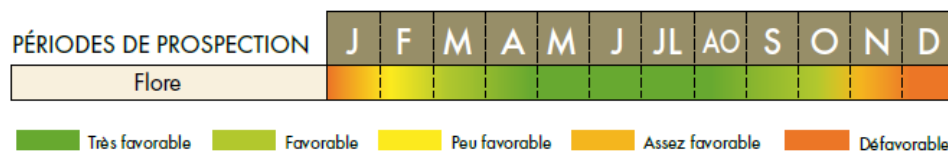


Figure 2. Périodes de prospection les plus favorables pour l'étude de la flore vasculaire et des communautés végétales (Adam *et al.*, 2015).

#### 2.1.4.1.2 Caractérisation des habitats

Cette phase a pour objectif de dresser une liste exhaustive des types de communautés végétales du site et de recueillir les données permettant de les caractériser.

Un échantillonnage représentatif de la diversité du site permet la caractérisation des types de communautés végétales susceptibles d'être rencontrés sur la zone d'étude. Des relevés phytosociologiques est réalisés le long de transects (leur nombre est fonction de la surface et du degré d'homogénéité de la végétation). La caractérisation des habitats naturels se base donc sur l'analyse de relevés phytosociologiques.

L'ensemble des habitats naturels rencontrés est caractérisés. La détermination des habitats est la plus précise dans les arborescences EUNIS.

#### 2.1.4.1.3 Relevés phytosociologiques

##### GENERALITES

La phytosociologie est une « discipline de la botanique ayant pour objet l'étude synthétique des communautés de végétaux spontanés, afin de les définir et de les classer selon des critères floristiques et statistiques » (Delpech, 1996)<sup>2</sup>. La caractérisation de ces communautés

<sup>1</sup> Adam Y., Béranger C., Delzons O., Frochot B., Gourvil J., Lecomte P., Parisot-Laprun M. (2015). Guide des méthodes de diagnostic écologique des milieux naturels - Application aux sites de carrière. UNPG, 3 rue Alfred Roll 75849 - Paris Cedex 17 - environnement@unicem.fr

<sup>2</sup> Delpech R., 1996. Vocabulaire de phytosociologie et de synécologie végétale. Conseil International de la Langue Française. La banque des mots, 51, 49-87.

implique la réalisation de relevés phytosociologiques sur le terrain.

Le relevé phytosociologique est un inventaire exhaustif par strate, avec mention de leur coefficient d'abondance-dominance des espèces végétales présentes sur une surface échantillon d'une communauté végétale homogène (Delpech, 1996).

## REALISATION DES RELEVES

### Localisation des relevés

La zone, dans laquelle le relevé est effectué, est choisie avec soin. Il est en effet indispensable que la surface échantillon soit homogène aux plans floristique et écologique. De ce fait, on évite de réaliser un relevé dans des zones de transition ou de contact entre plusieurs types de communautés végétales. Les relevés phytosociologiques est géolocalisés à l'aide d'un GPS.

### Récolte des données

La récolte des données consiste à **dresser pour chaque strate, la liste exhaustive des espèces présentes dans le relevé**. Les noms des espèces végétales notées respecteront la nomenclature du référentiel taxonomique du Muséum.

Au niveau des strates, on distingue :

- ❖ La strate arborée (ou arborescente) : supérieure à 5 m, notée A ;
- ❖ La strate arbustive : de 5 à 1 m, notée a ;
- ❖ La strate herbacée : inférieure à 1 m, notée H.

Lahondère (1997)<sup>3</sup> indique que « dans un même milieu d'aspect homogène, le nombre d'espèces notées à partir de l'endroit où l'on commence le relevé floristique va augmenter avec la **surface prospectée** ; au-delà d'une certaine aire, la présence d'une espèce nouvelle devient exceptionnelle : on considère que la surface du relevé est atteinte lorsque le nombre d'espèces notées n'augmente plus. ». A titre indicatif, des ordres de grandeur d'aire minimale empirique sont donnés pour la réalisation des relevés en fonction du type de végétation (Gorenflot & De Foucault, 2005)<sup>4</sup> :

- ❖ Quelques cm<sup>2</sup> pour les végétations annuelles de dalles rocheuses, des fissures de rochers ;
- ❖ 10 cm<sup>2</sup> pour les végétations flottantes de lentilles d'eau ;
- ❖ 10 à 25 cm<sup>2</sup> les prairies, les pelouses maigres ou de montagne, les végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaies ;
- ❖ 25 à 100 m<sup>2</sup> les communautés de mauvaises herbes, les végétations rudérales, celles des éboulis, des coupes forestières ;
- ❖ 100 à 200 m<sup>2</sup> les landes ;
- ❖ 300 à 800 m<sup>2</sup> pour les forêts.

Cependant, en méditerranée, l'aire minimale pour les forêts est de l'ordre de 100 à 400 m<sup>2</sup> et

---

<sup>3</sup> Lahondère C., 1997. *Initiation à la phytosociologie sigmatiste*. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest. N° h.s. Saint-Sulpice-de-Royan. 47 p.

<sup>4</sup> Gorenflot R. & De Foucault B., 2005. *Initiation à la phytosociologie. Complément au chapitre 23*. In : *Biologie végétale, les Cormophytes*. Dunod, éd., 1-27.



pour le matorral de 50 à 100 m<sup>2</sup> (Benabid, 1984)<sup>5</sup>.

Un **coefficient d'abondance/dominance** est attribué à chaque espèce. Celui-ci correspond à l'espace relatif occupé par l'ensemble des individus de chaque espèce. Ce coefficient combine les notions d'abondance, qui rend compte de la densité des individus de chaque espèce dans le relevé, et de dominance (ou recouvrement) qui est une évaluation de la surface (ou du volume) relative qu'occupent les individus de chaque espèce dans le relevé.

La dominance est évaluée par projection verticale au sol des parties aériennes des végétaux. Ainsi, lorsque, au sein d'une même strate, des individus de plusieurs espèces se chevauchent dans l'espace, la somme des recouvrements pourra dépasser le recouvrement noté pour l'ensemble de cette strate. A contrario, cette somme ne devra jamais lui être inférieure.

**Tableau 1. Les coefficients d'abondance/dominance.**

Coefficient	Signification en termes d'abondance et de dominance
+	Espèce peu ou très peu abondante, recouvrement très faible
1	Espèce abondante, mais avec un faible recouvrement ou assez peu abondante avec un recouvrement plus grand, compris entre 1 et 5 %
2	Espèce très abondante ou à recouvrement comprise entre 5 % et 25 % de la surface
3	Espèce à recouvrement compris entre 25 % et 50 % de la surface, et d'abondance quelconque
4	Espèce à recouvrement compris entre 50 % et 75 % de la surface, et d'abondance quelconque
5	Espèce à recouvrement $\geq$ 75 % de la surface, et d'abondance quelconque

Les relevés se font à l'aide de fiches signalétiques complètes. Ainsi, les données floristiques sont accompagnées d'informations complémentaires portant sur : la localisation et l'auteur du relevé, la surface du relevé, la date de réalisation, les conditions stationnelles (altitude, pente, ...), la physionomie générale, la stratification de la végétation, ...

La **période de réalisation des relevés floristiques** est entreprise suivant la phénologie des espèces et habitats susceptibles d'être rencontrés. Les périodes de prospections sont étalées d'avril à septembre et permettent d'analyser la répartition des espèces dans l'espace et dans le temps. Le calendrier précis est déterminé durant le travail préparatoire.

**L'effort de prospection** est effectué en fonction de la complexité de la distribution des habitats et de leur valeur patrimoniale. Le nombre de relevés phytosociologiques est fonction de la surface et du degré d'homogénéité de la végétation. Au minimum un relevé de végétation est réalisé pour caractériser un habitat non communautaire (code EUNIS uniquement) sur l'ensemble du site à cartographier et au minimum trois relevés pour caractériser un habitat communautaire.

#### **2.1.4.1.4 Détermination des habitats**

L'analyse des relevés phytosociologiques permet d'identifier les différents habitats en fonction de leurs compositions floristiques. Conjointement, une correspondance est établie entre les espèces indicatrices de l'habitat mises en évidence sur les zones de prospections et les espèces indicatrices de l'habitat définies par les ouvrages de référence (Typologie EUNIS,

<sup>5</sup> Benabid A., 1984. *Etudes phytosociologique et phytodynamique et leurs utilités. Ann. Rech. Forest. Maroc*, 24, 3-35

éventuellement CORINE Biotope et Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne) et les outils de connaissance (Cahiers d'habitats d'intérêt communautaire et liste des habitats déterminants ZNIEFF). La nomenclature et la codification employées pour identifier les habitats naturels sont celles des ouvrages précédemment cités.

#### **2.1.4.1.5 Restitution des données**

Les relevés phytosociologiques est restitués sous forme de tableaux regroupés par habitat naturel.

Pour chaque habitat naturel présent sur le site d'étude, une description générale est réalisée sous forme de tableau. La surface et l'état de conservation des habitats est indiqués.

L'ensemble des habitats est cartographié, qu'ils soient d'intérêt communautaire ou non. Nous distinguerons l'échelle de travail (échelle de cartographie sur le terrain) et l'échelle de restitution. Le travail de cartographie est réalisé à une échelle fine, adaptée au degré de précision attendu selon au type d'habitat décrit, sa surface, sa patrimonialité et à la complexité de la distribution des habitats. En conséquence, l'échelle de travail est fixée d'une façon générale au 1/10 000ème mais varie avec la nécessité de travailler à une échelle plus fine jusqu'au 1/1000ème. Cependant, l'échelle de restitution des données est, sauf nécessité ponctuelle (zoom sur la cartographie d'habitats d'un îlot par exemple) d'une échelle plus précise, du 1/25 000ème.

#### **2.1.4.2 Protocoles d'inventaire flore**

##### **2.1.4.2.1 Travail préparatoire**

A partir de données floristiques existantes (bibliographies, consultation de structures et personnes ressources) et des types d'habitats présents sur les zones de prospections (préalablement déterminé lors du travail préparatoire de la cartographie de végétation), une première représentation de la répartition des différents habitats susceptibles d'accueillir des espèces patrimoniales est obtenue.

Ce travail permet d'optimiser les campagnes de relevés dans l'espace (types de milieux à prospector) et dans le temps (périodes optimales d'observation des espèces).

A ce stade, la localisation des relevés reste approximative et provisoire, avec uniquement pour but de préparer l'organisation des prospections de terrain des botanistes. La localisation des relevés de terrain est fixée précisément *in situ* en fonction des contraintes (accès, différences entre les données cartographiques et les conditions *in situ*, etc.) et de la qualité des milieux présents.

##### **2.1.4.2.2 Relevés floristiques**

#### **GENERALITE**

Différentes méthodes d'inventaires floristiques existent (Adam *et al.* 2015)<sup>6</sup> :

---

<sup>6</sup> Adam Y., Béranger C., Delzons O., Frochot B., Gourvil J., Lecomte P., Parisot-Laprun M., 2015. Guide des méthodes de diagnostic écologique des milieux naturels - Application aux sites de carrière. UNPG, MNHN, AFIE. Paris. 113-123.

- ❖ Les prospections aléatoires : Le site est parcouru, et toutes les espèces rencontrées sont notées. L'absence de plan d'échantillonnage ne permet pas de prétendre à un inventaire complet ni représentatif des espèces présentes. Concernant la présente étude, l'exhaustivité ou la représentativité de l'inventaire est recherchée, par conséquent cette méthode est exclue.
- ❖ Les prospections systématiques : l'étude consiste à rechercher les espèces susceptibles d'être présentes dans les habitats présents, d'après leurs exigences écologiques, ou selon des données recueillies dans la bibliographie. Concernant la présente étude, cette méthode apparaît la plus adaptée en permettant de recenser les espèces végétales patrimoniales susceptibles d'être présentes dans chaque habitat situé dans les zones de prospections.
- ❖ La méthode des points contacts : Le long d'un itinéraire linéaire (transect) de longueur définie, on répartit des points d'échantillonnage à intervalles réguliers. Les espèces présentes à la verticale de chacun de ces points sont notées. C'est une méthode non destructrice, simple et peu onéreuse, reproductible. Cependant, environ 20 % des espèces risquent de ne pas être répertoriées (les moins fréquentes). Concernant la présente étude, l'exhaustivité ou la représentativité de l'inventaire est recherchée, et notamment la détection des espèces patrimoniales qui sont généralement les moins fréquentes. Par conséquent cette méthode est exclue.
- ❖ L'analyse de la banque de graines : Des prélèvements du sol sont effectués et les graines qu'ils renferment sont mises en culture pour permettre la germination. C'est une méthode lourde et coûteuse, et qui nécessite un savoir-faire particulier (propre aux conservatoires botaniques par e.g.). Concernant la présente étude, la lourdeur de cette méthode est totalement inadaptée à la présente étude.
- ❖ Les relevés phytosociologiques : Les relevés phytosociologiques ont pour objectif principal d'identifier les associations végétales. Ils permettent également d'établir des listes d'espèces et d'inventorier les habitats naturels selon la nomenclature EUNIS ou CORINE Biotopes. Concernant la présente étude, l'approche phytosociologique est réalisée dans le cadre de la cartographie et la description de la végétation. Les résultats des relevés phytosociologiques sont intégrés au présent inventaire floristique.
- ❖ La méthode des quadrats ou des placettes : Les relevés botaniques sont réalisés au sein de secteurs de forme (carrée, circulaire ou rectangulaire) variable mais clairement définie. Leur surface est fixée selon les besoins de l'étude et le type de milieu concerné, de façon à obtenir un échantillon représentatif des espèces présentes. Cette méthode est souvent utilisée pour le suivi de l'évolution de la végétation au cours du temps, notamment dans le cas de la mise en place de mesures de gestion ou de restauration. Concernant la présente étude, cette méthode n'est pas adaptée à l'objectif de l'étude.

## REALISATION DES RELEVES

### Localisation des relevés

Les relevés floristiques sont réalisés le long d'itinéraires de prospection et systématiquement dans chaque habitat présent sur l'ensemble de la zone d'emprise du projet et ponctuellement sur la zone d'influence potentielle du projet.

Les prospections floristiques systématiques consistent à rechercher essentiellement les espèces patrimoniales susceptibles d'être présentes dans les différents habitats (unités

écologiques) au sein des zones de prospections, d'après leurs exigences écologiques, ou selon des données existantes.

#### Récolte des données

Sur chacune de ces zones de prospection, les relevés floristiques permettent de mettre en évidence la présence ou l'absence d'espèces patrimoniales dans les habitats présents, ainsi que leur répartition et leur effectif (estimation du nombre de pieds ou estimation de la surface recouverte par l'espèce) en cas de présence.

Toutes les espèces rencontrées est notées par habitat (unité écologique). Ces relevés permettent l'identification des espèces végétales patrimoniales et ainsi que les stations d'espèces envahissantes.

En cas de présence d'une espèce patrimoniale, les données suivantes sont notées : le nom scientifique, la date, l'inventeur, la localisation GPS, l'estimation du nombre de pieds ou l'estimation de la surface recouverte par l'espèce.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante, les données suivantes sont notées : le nom scientifique, la date, l'inventeur, la localisation GPS, l'estimation du nombre de pieds ou l'estimation de la surface recouverte par l'espèce et sa dynamique en cours (Peu implantée, en voie d'expansion, Bien implanté).

#### **2.1.4.2.3 Détermination floristique**

Les listes des espèces végétales relevées lors de l'inventaire floristique et par ailleurs de la cartographie de végétation est comparées avec les listes réglementaires (Liste rouge, Liste de protection, ...) et les ouvrages botaniques régionaux ou la liste régionale des espèces végétales exotiques considérées comme envahissantes.

Une espèce végétale est considérée comme patrimoniale si elle possède l'un ou les critères suivants :

- ❖ Un statut de protection au niveau national, régional ou départemental ;
- ❖ Figurant sur la liste rouge mondiale, européenne, nationale ou régionale ;
- ❖ Figurant dans les Ann II et IV de la Directive « Faune, Flore, Habitats naturels » ;
- ❖ Un degré de rareté au niveau régional (très rare, rare, localisé). Seules les espèces indigènes sont prises en compte.

Une espèce est considérée comme envahissante si elle figure sur les listes des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes établies au niveau régional.

### **CAMPAGNE DE PROSPECTIONS FAUNE (PROTOCOLES D'INVENTAIRE)**

#### **OISEAUX**

##### **Oiseaux nicheurs :**

L'inventaire des oiseaux nicheurs est effectué en utilisant la méthode des points d'écoute. Cela consiste pour l'observateur à rester immobile pendant 10 minutes et à noter tous les contacts avec les oiseaux (sonores et visuels).

Les points d'écoute sont disposés afin que les surfaces suivies ne se superposent pas. Par conséquent, il est nécessaire de maintenir une distance minimum de 300 mètres entre les points d'écoute. En effet, la distance de détectabilité du chant des espèces varie en fonction des espèces : elle peut être de 300 mètres et plus pour des espèces comme les pics, et d'environ une centaine de mètres pour la plupart des passereaux.

Il est préférable de réaliser deux passages sur un même site d'observation afin de détecter les nicheurs précoces et les nicheurs tardifs.

Les points d'écoute sont complétés par des prospections itinérantes dans la zone d'étude.

#### Prospections à la recherche des rapaces :

Plusieurs espèces de rapaces patrimoniaux sont susceptibles de fréquenter les sites d'étude et ce groupe n'est pas systématiquement identifiable durant les seuls points d'écoute de l'IPA (indices ponctuels d'abondance).

Il est donc proposé de prospecter le site à la recherche des rapaces et de la présence de nids, dans le but : d'inventorier les espèces présentes, d'enregistrer leurs voies de déplacements et de cartographier dans la mesure du possible la localisation des couples cantonnées.

Le protocole consiste à réaliser des observations à partir de postes fixes d'observation et au cours de cheminements d'observation sur l'ensemble de la zone de prospection durant la période de reproduction.

#### Inventaire des oiseaux nocturnes :

Les observations diurnes sont complétées par des relevés ornithologiques nocturnes à la recherche des espèces nicheuses aux mœurs crépusculaires et nocturnes (Engoulevent d'Europe, hiboux, chouettes ...).

Ces espèces sont discrètes et difficiles à observer, mais sont en revanche faciles à détecter par leur chant. La méthode des points d'écoute est donc mise en œuvre pour les rechercher. Cela consiste pour l'observateur à rester immobile pendant 5 à 10 minutes et à noter tous les contacts avec les oiseaux (le plus souvent sonores dans le cas des espèces nocturnes, mais parfois visuels).

Les points d'écoute sont complétés par des prospections itinérantes (transects) dans la zone d'étude.

### REPTILES

L'inventaire est réalisé le long d'itinéraires d'observations placés proportionnellement aux surfaces d'habitats différents favorables aux reptiles, diurnes et nocturnes. Les observations sont réalisées sur une distance de 10 mètres (distance variable selon la nature de la végétation qui peut limiter le champ de vision du naturaliste) de part et d'autre du cheminement central. Les déplacements s'effectuent à allure réduite (vitesse de prospection d'environ 2 km/h).

Notons également que les milieux aquatiques sont spécifiquement inspectés à la recherche d'espèces de reptiles inféodées aux milieux aquatiques (cistude d'Europe ou encore la couleuvre à collier de Corse).

Lors des prospections, toute observation d'espèce appartenant à un autre groupe taxonomique est notée.

## AMPHIBIENS

L'inventaire des batraciens s'effectue par des prospections diurnes et nocturnes. Les amphibiens sont recherchés à tous les stades biologiques : pontes, têtards (Anoures), larves (Urodèles), juvéniles et adultes. Toutes les zones humides (mares, fossés, ruisseaux ...) présentes sur le site d'étude sont prospectées. L'inventaire est réalisé selon les méthodes classiquement utilisées dans l'étude des amphibiens :

- ❖ Ecoute crépusculaire et nocturne des émissions sonores des mâles d'anoures, à proximité des zones humides du site d'étude. Il s'agit de se positionner en un point fixe et de noter les différents chants entendus et les individus observés ;
- ❖ Recherche visuelle diurne et nocturne des pontes, larves et adultes sur l'ensemble des zones humides du site d'étude ;
- ❖ Recherche visuelle diurne de certaines espèces en phase terrestre, à proximité de zones humides ;

Lors des prospections, toute observation d'espèce appartenant à un autre groupe taxonomique est notée.

## MAMMIFERES NON-VOLANTS

L'inventaire est réalisé le long d'itinéraires d'observations (transects) placés proportionnellement aux surfaces d'habitats différents favorables aux mammifères. Les observations sont réalisées sur une distance de 10 mètres (distance variable selon la nature de la végétation qui peut limiter le champ de vision du naturaliste) de part et d'autre du cheminement central. Les déplacements s'effectueront à allure réduite (vitesse de prospection d'environ 2 km/h).

Des prospections diurnes et nocturnes sont réalisées. En effet, les mammifères, en particulier le hérisson d'Europe (espèce protégée) sont particulièrement actifs au crépuscule et la nuit.

Durant les prospections, en plus de l'observation directe des espèces, une récolte de données sur le terrain concernant les mammifères non volants est effectuée à partir de recherche d'indices de présence des espèces (excréments, relief de repas, marquage de territoires) : les indices de présence sont bien évidemment plus faciles à trouver que d'observer directement les espèces qui sont souvent très méfiantes et donc difficilement observables. Les indices sont recherchés le long d'itinéraires possiblement utilisés par les mammifères au cours de leurs déplacements et sur des secteurs de gagnage des espèces recherchées ;

Lors des prospections, toute observation d'espèce appartenant à un autre groupe taxonomique est notée.

## CHIROPTERES

### Prospection à la recherche de gîtes :

Nous prospectons le site à la recherche de gîtes de reproduction et d'hivernage (grottes, anciennes mines, anciennes carrières souterraines, des caves anciennes, ponts, bâti ancien, arbres creux...).

### Localisation de terrains de chasse et transit :

Cette étape s'appuie sur une analyse écopaysagère qui permet d'identifier les éléments du paysage potentiellement favorables à la présence ou au passage des chiroptères : les forêts matures ou bosquets, les grandes haies, les petits champs, ilots de maquis, la présence d'étendues d'eau et de cours d'eau (rivières, canaux, lacs, mares, réservoirs, marécages, étangs, prairies humides), etc. L'analyse ainsi réalisée aboutit à la localisation des terrains de chasse et/ou de transit favorables.

#### Diagnostic chiroptérologique par détection des écholocations :

L'objectif principal de cette étude consiste à déterminer la fréquentation de l'aire d'étude par les chiroptères, que ce soit en tant que zone de transit entre gîtes et territoires de chasse ou en tant que zone de nourrissage. Afin de répondre à cet objectif, la technique d'étude d'écoute ultrasonore a été utilisée. Les sons enregistrés sont par la suite analysés afin de définir les espèces présentes sur le site.

Lors des prospections, toute observation d'espèce appartenant à un autre groupe taxonomique est notée.

#### INSECTES

L'inventaire est réalisé le long d'itinéraires d'observations placés proportionnellement aux surfaces d'habitats différents favorables aux insectes. Les observations sont réalisées sur une distance de 10 mètres (distance variable selon la nature de la végétation qui peut limiter le champ de vision du naturaliste) de part et d'autre du cheminement central. Les différents habitats sont examinés, ainsi qu'une grande variété de micro-habitats (arbres morts, retournement de pierres, crottes, etc.). Les déplacements s'effectuent à allure réduite (vitesse de prospection d'environ deux km/h). Les recherches à vue et à l'aide d'un filet entomologique constituent la méthode de base permettant de détecter la plupart des espèces (aux stades larvaires ou adultes, voire sous forme de chrysalide, exuvies, etc.).

#### FAUNE PISCICOLE

L'étude de la faune aquatique vise essentiellement un inventaire qualitatif des poissons patrimoniaux.

Une première analyse des documents disponibles et une enquête peuvent renseigner sur la présence avérée ou supposée de certains taxons, notamment auprès des organismes liés à la gestion de l'eau et de la pêche. Ce travail est d'autant plus aisé que le nombre de poissons patrimoniaux en Corse est limité. Par ailleurs, les populations de certaines espèces peuvent aussi être caractérisées de manière simple, en observant visuellement les milieux aquatiques.

Différentes méthodes permettent des études quantitatives des poissons : pêches électriques, pêche au filet, sonar, etc. Mais ces méthodes sont lourdes à mettre en œuvre au regard des objectifs de la présente étude.

Concernant la présente étude, une étude à partir des données existantes est réalisée préalablement. Elle est ensuite conjuguée à des relevés de terrain pour caractériser les conditions écologiques présentes dans les zones d'inventaires (caractérisation du cours d'eau, détermination de zone favorable comme frayère). En effet, en confrontant :

- ❖ Les données existantes ;
- ❖ Les caractéristiques écologiques des cours d'eau (largeur, type de substrats, végétation

rivulaire, présence de zones de frayères) :

- ❖ Les besoins écologiques des espèces étudiées, nous sommes en mesure d'évaluer la présence/absence avérée ou potentielle des espèces patrimoniales (ex. : *Anguilla anguilla*) et évaluer les impacts du projet.

### EFFORTS D'INVENTAIRE

Les investigations de terrain sont réalisées sur cinq campagnes de prospections floristiques et six campagnes de prospections faunistiques s'étalant de juillet 2021 à juillet 2022.

Voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Tableau 2. Calendrier des campagnes d'inventaire faune/flore (Source : ENDEMYS).

Tableau 2. Calendrier des campagnes d'inventaire faune/flore (Source : ENDEMYS)

GROUPES TAXONOMIQUES CIBLES		PERIODE D'INVENTAIRE	INTERVENANT
HABITATS NATURELS ET FLORE	Caractérisation des habitats naturels et recherches des espèces végétales à floraison estivale	12/08/2021 13/08/2021 19/08/2021	LAIR E. (ENDEMYS)
	Caractérisation des habitats naturels et recherches des espèces végétales à floraison automnale	26/10/2021 27/10/2021 28/10/2021	LAIR E. (ENDEMYS)
	Caractérisation des habitats naturels et recherches des espèces végétales à floraison hivernale	09/02/2022 10/02/2022	LAIR E. (ENDEMYS)
	Caractérisation des habitats naturels et recherches des espèces végétales à floraison printanière précoce	22/03/2022 06/04//2022 06/04//2023 27/04//2024	LAIR E. (ENDEMYS)
	Caractérisation des habitats naturels et recherches des espèces végétales à floraison printanière	11/05/2022 12/05/2022 26/05/2022	LAIR E. (ENDEMYS)
Faune	Faune nocturne : Chiroptères, amphibiens, geckos, oiseaux nocturnes, mammifères terrestres.	25 juillet 2021	PASTINELLI Antoine-Marie (ENDEMYS)
	Faune diurne : Oiseaux	20 octobre 2021	SPAMPANI Valentin (ENDEMYS)
	Recherche de gîte à chiroptères	08 février 2022	LECIGNE Solène (ENDEMYS)
	Faune diurne : Reptiles, amphibiens, mammifères	22 avril 2022	LECIGNE Solène (ENDEMYS)
	Faune diurne : Oiseaux	25 mai 2022	SPAMPANI Valentin (ENDEMYS)
	Faune diurne : insectes	8 septembre 2021	BRAUD Yohan (ENTOMIA)

#### 2.1.5 Identification des milieux aquatiques et humides

Ce chapitre identifie les éventuels milieux aquatiques ou humides dans la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle. Dans le cadre de cette étude, cette identification



est réalisée à partir par :

- ❖ La BD CarTHAgE ® (Base de Données sur la CARtographie THématique des AGENCES de l'eau et du ministère chargé de l'environnement) qui constitue un système de repérage spatial des milieux aquatiques superficiels pour la France. Elle est produite par les Agences de l'eau à partir de la base de données cartographiques BD CARTO ® de l'IGN ;
- ❖ Les observations de terrain avec la mise en évidence des éventuels habitats et espèces hydrophiles observés.

### 2.1.6 Continuités écologiques

Le dispositif réglementaire relatif à la Trame verte et bleue, pris en application des lois dites Grenelle I et II, qui mettent en place des objectifs à atteindre pour répondre aux défis environnementaux. La Trame verte et bleue est constituée de réseaux écologiques formés de continuités écologiques terrestres et aquatiques, c'est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à limiter la perte de biodiversité, maintenir ou restaurer les capacités d'évolution, ainsi qu'à préserver les services écosystémiques rendus, en prenant en compte les activités humaines. C'est un outil d'aménagement qui s'inscrit dans une dimension socio-économique (amélioration du cadre de vie, prévention des inondations, fonction d'épuration de l'eau, pollinisation...). La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation des habitats naturels, des espèces qui l'habitent et au bon état écologique des masses d'eau (réservoirs écologiques). Elle permet aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation (corridors écologiques).

C'est dans ce contexte et dans le cadre de l'élaboration du PADDUC que l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), avec l'appui de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Corse, qu'a été réalisé la Trame verte et bleue de Corse.

L'OEC et la DREAL Corse, s'appuient sur les grands principes méthodologiques proposés dans le document-cadre intitulé : « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ». Ce document est issu des réflexions du COMOP TVB (Comité opérationnel Trame verte et bleue), portant premièrement sur les enjeux nationaux et transfrontaliers pour une cohérence écologique de la Trame verte et bleue à l'échelle nationale (certains espaces protégés et inventoriés, certaines espèces, certains habitats, les continuités écologiques d'importance nationale), ainsi que les enjeux transfrontaliers qui sont mentionnés par les dispositions législatives (essentiellement sur l'avifaune), puis l'élaboration des schémas régionaux du territoire pour une cohérence en termes d'objectifs et de contenu, en particulier pour la présentation de la Trame verte et bleue régionale ainsi que pour l'atlas cartographique.

Les activités humaines contribuent à la fragmentation et à la réduction des territoires, importants pour la survie des espèces animales et végétales (alimentation, reproduction ...). Cet outil va permettre de préserver les continuités écologiques, en limitant la perte de diversité, en restaurant et préservant les réservoirs écologiques, ainsi que tous les corridors qui permettent de les relier les uns aux autres.

La conservation de la biodiversité passe à la fois par : la protection des espèces à l'aide d'un inventaire de celles-ci ; puis par la conservation du bon fonctionnement et de l'équilibre écologique de l'aire d'étude considérée. Or, le fonctionnement d'un écosystème repose notamment sur les continuités écologiques c'est-à-dire la trame verte et bleue, qu'il est nécessaire d'identifier.

Ainsi, en complément des inventaires, ENDEMYS réalise une description des fonctionnalités écologiques de la zone, proportionnée à la nature des travaux. L'objectif est notamment de s'assurer de la prise en compte des exigences de la trame verte et bleue régionale du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Corse (PADDUC).

Pour cela, une cartographie de la trame verte et bleue est réalisée par ENDEMYS, à partir des données de la Collectivité de Corse. Cela consiste à mettre en avant :

- ❖ Les réservoirs de biodiversité terrestres :
  - De basse altitude (0 et 100 mètres) ;
  - De piémont et vallée (100 et 600 mètres) ;
  - De moyenne montagne (600 et 1800 mètres) ;
  - Haute montagne (+ de 1800 mètres) ;
- ❖ Les réservoirs de biodiversité aquatiques
  - Cours d'eau (ruisseaux, rivières) ;
  - Zones humides (lac, étangs)

Afin de permettre les échanges entre les réservoirs, les espèces utilisent des corridors pour se déplacer. Il y a :

- ❖ Les corridors terrestres :
  - De basse altitude (0 et 100 mètres) ;
  - De piémont et vallée (100 et 600 mètres) ;
  - De moyenne montagne (600 et 1800 mètres) ;
  - Haute montagne (+ de 1800 mètres)
- ❖ Les corridors aquatiques.
  - Cours d'eau (ruisseaux, rivières) ;
  - Talwegs (cours d'eau temporaire)

### 2.1.7 Critères d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux écologiques

Les enjeux écologiques sont évalués et hiérarchisés selon différents critères :

- ❖ Statuts juridiques des espèces : statut de protection nationale, statut de protection européen (Natura 2000) ;
- ❖ Statuts de conservation des espèces (listes rouges, espèces concernées par un Plan National d'Actions, ...) ;
- ❖ Degré de rareté national, régional, local des espèces présentes : aire de répartition, amplitude écologique, effectifs, dynamique de population ...) ;
- ❖ La diversité spécifique présente.

Tableau 3. Critères d'évaluation des enjeux écologiques (source : ENDEMYS)

ELÉMENT ÉCOLOGIQUE	ENJEU ÉCOLOGIQUE	
Zonages écologiques	Fort	La zone de prospection se situe au sein d'au moins un zonage écologique et présence d'au moins un habitat ou une espèce ayant justifié la désignation du zonage écologique
	Moyen	La zone de prospection se situe au sein d'au moins un zonage écologique mais aucun habitat ou espèce ayant justifié la désignation du zonage écologique n'a été recensé
	Faible	La zone de prospection se situe à proximité d'au moins un zonage écologique
	Nul	La zone de prospection se situe en dehors et éloigné de tout zonage écologique
Habitats, faune et flore	Fort	Habitat patrimoniale dans un zonage écologique Et/ou Présence d'au moins une espèce à forte patrimonialité (protégée et d'enjeu de conservation local)
	Moyen	Habitat patrimoniale dans ou hors zonage écologique Et/ou Présence d'au moins une espèce végétale protégée ou à enjeu de conservation local Et/ou Présence d'au moins une espèce animale à enjeu de conservation local
	Faible	Habitat non patrimonial Et absence d'espèce végétale protégée et sans enjeu de conservation local Et absence d'espèce animale protégée ou présence d'espèces animales protégées mais sans enjeu de conservation local Et absence d'espèce animale mais présence d'habitat(s) d'espèce(s) Et Présence d'une faible diversité floristique et faunistique
	Nul	Absence d'espèce
	Milieux aquatiques ou humides	Fort
Moyen		Présence en partie de milieux aquatiques et humides Ou Présence à proximité immédiate avec connexion
Faible		Absence de milieux aquatiques et humides Et Présence à proximité immédiate sans connexion
Nul		Absence de milieux aquatiques et humides
Continuités écologiques	Fort	Totalement ou majoritairement au sein d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse)

ELÉMENT ÉCOLOGIQUE	ENJEU ÉCOLOGIQUE
	<b>Moyen</b> En partie au sein d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse) Ou A proximité d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse) avec interactions ou connexions Et/ou Présence à l'échelle du projet d'espaces de nature susceptibles de remplir les fonctions de corridors écologiques et de réservoir de biodiversité*
	<b>Faible</b> A proximité d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse) sans interactions ou connexions. Et/ou Présence à l'échelle du projet de corridors écologiques mais sans fonction potentielle de réservoir de biodiversité*
	<b>Nul</b> Eloigné d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse) Et/ou Site-projet totalement artificialisé sans fonction de corridor écologique ou de réservoir de biodiversité*

\* espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos)

### 3 ETAT INITIAL

#### 3.1 ZONAGES ECOLOGIQUES

##### 3.1.1 Liste et cartographie des zonages dans un rayon de trois kilomètres du projet

Dans un rayon de trois kilomètres autour du projet, 41 zonages écologiques sont présents (voir tableau et cartes ci-après). Ils sont désignés en raison de leurs importances faunistiques, floristiques, patrimoniales, paysagères et pour leurs richesses d'habitats.

La zone d'emprise du projet intercepte trois zonages écologiques :

- ❖ La ZNIEFF de type 1 « Etang de Balistra » ;
- ❖ La ZNIEFF de type 2 « Suberaie de Porto-Vecchio » ;
- ❖ La ZNIEFF de type 2 « Plateau calcaire de Bonifacio ».

Tableau 4. Liste des zonages écologiques dans un rayon de trois kilomètres (Source : ENDEMYS)

Type de zonage	Nom du zonage	Distance au projet
ZNIEFF de type 1 <sup>7</sup>	Etang de Balistra	Projet situé au sein de la ZNIEFF
ZNIEFF de type 2 <sup>8</sup>	Plateau calcaire de Bonifacio	Projet situé au sein de la ZNIEFF

<sup>7</sup> Espaces écologiquement homogènes, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

<sup>8</sup> Ce sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Type de zonage	Nom du zonage	Distance au projet
ZNIEFF de type 2	Suberaie de Porto-Vecchio	Projet situé au sein de la ZNIEFF
Zone Spéciale de Conservation <sup>9</sup>	Suberaie de Ceccia/Porto-Vecchio	Projet accolé au zonage mais sans l'intercepter
Zone Spéciale de Conservation	Emcouchure du Stabiacciu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglioni	Projet accolé au zonage mais sans l'intercepter
Conservatoire du Littoral <sup>10</sup>	Santa Giulia	Projet accolé au zonage mais sans l'intercepter
ZNIEFF de type 1	Boisements et maquis de punta di Rafaellu et testa di Carpiccia	Projet accolé au zonage mais sans l'intercepter
ZNIEFF de type 1	Etang de Santa-Giulia	Projet accolé au zonage mais sans l'intercepter
ZNIEFF de type 1	Mare temporaire de Padulu et abords	Projet accolé au zonage mais sans l'intercepter
Zone Spéciale de Conservation	Ventilegne la Trinite de Bonifacio-Razzio	Projet accolé au zonage mais sans l'intercepter
ZNIEFF de type 1	Zone humide du delta du Stabiaccio	Projet accolé au zonage mais sans l'intercepter
Zone de Protection Spéciale <sup>11</sup>	Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio	380 mètres
Zone Spéciale de Conservation	Tre Padule de Suartone, Rondinara	520 mètres
Réserve Naturelle de Corse <sup>12</sup>	Tre Padule de Suartone	520 mètres
ZNIEFF de type 1	Mare des Tre Padule	520 mètres
RAMSAR <sup>13</sup>	Mares temporaires de Tre Padule de Suartone	520 mètres
Zone Spéciale de Conservation	Bouches de Bonifacio, Iles des moines	600 mètres
Conservatoire du Littoral	Etang de Balistra	630 mètres
Conservatoire du Littoral	Falaises de Bonifacio	750 mètres
ZNIEFF de type 1	Etang de Stentino	760 mètres
ZNIEFF de type 1	Etangs de Porto-Novo	880 mètres
ZNIEFF de type 1	Agrosystème de St-Julien	950 mètres
Conservatoire du Littoral	Serpente	970 mètres
ZNIEFF de type 1	Etang de Canetto	1 kilomètre
ZNIEFF de type 1	Pelouses de Campagru-Musella	1 kilomètre
Conservatoire du Littoral	Teta - Ventilegne	1,2 kilomètre
Réserve Naturelle de Corse	Bouches de Bonifacio	1,2 kilomètre
Zone Spéciale de Conservation	Mare temporaire de Musella.Bonifacio	1,2 kilomètre
Zone Spéciale de Conservation	Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli/Bonifacio	1,2 kilomètre
Zone Spéciale de Conservation	Plateau de Pertusato/Bonifacio et Iles Lavezzi	1,3 kilomètre
ZNIEFF de type 1	Rocchi Bianchi	1,4 kilomètre
ZNIEFF de type 1	Massif de la Trinite	1,4 kilomètre
ZNIEFF de type 1	Falaises de Bonifacio	1,5 kilomètre

<sup>9</sup> La directive européenne Habitat-Faune-Flore a pour objectif de préserver la biodiversité de l'Union européenne par son maintien ou son rétablissement.

<sup>10</sup> Ils permettent la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres français en acquérant des terrains fragiles ou menacés.

<sup>11</sup> Les zones de protection spéciale (ZPS) sont les zones intégrées au réseau Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux. Ces sites d'intérêt communautaire ont été élaborés à partir des zones importantes pour la conservation des oiseaux

<sup>12</sup> Partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière

<sup>13</sup> Ce sont des zones humides avec une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les critères concernant les oiseaux d'eau ont été les premiers à être pris en compte

Type de zonage	Nom du zonage	Distance au projet
ZNIEFF de type 1	Mares temporaires de Frasselli/Bonifacio	1,5 kilomètre
Zone Spéciale de Conservation	Baie de Stagnolu, golfo di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio	2 kilomètres
ZNIEFF de type 1	Etangs de Pinede de Palombaggia, capu d'Acciaju, pointe de la Folaca	2,1 kilomètres
Conservatoire du Littoral	Rundinara	2,4 kilomètres
ZNIEFF de type 1	Agrosystème de Saint-Jean	2,5 kilomètres
ZNIEFF de type 1	Georges villes / la Sauvagie	2,5 kilomètres
ZNIEFF de type 1	Plages et zones humides de la Rondinara	2,5 kilomètres
ZNIEFF de type 1	Zone marécageuse de Santa-Manza	3 kilomètres

### 3.1.2 Description des zonages interceptés par la zone d'emprise du projet

#### ZNIEFF de type 1 « Etang de Balistra » :

Cette zone s'étend sur plus de 680 hectares. Elle comprend d'une part, l'étang de 25 hectares qui constitue l'estuaire du petit fleuve côtier du Franco. L'intérêt floristique du site de Balistra est important, il est composé de 29 espèces déterminantes et huit espèces remarquables. En outre, l'avifaune est représentée par au minima six espèces déterminantes qui occupent différents milieux et habitats du site. L'intérêt ornithologique majeur de cette ZNIEFF réside dans la présence de deux couples de petit Gravelot (*Charadrius dubius*). L'ensemble du maquis présente un cortège avifaunistique habituel dans ce type de milieu. Le site de Balistra possède un véritable intérêt herpétologique : quatre espèces déterminantes y vivent et s'y reproduisent. Le Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) et l'Hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*) occupent les nombreuses zones rocheuses de la zone, la Cistude d'Europe (*Emus orbicularis*) est localisé dans la partie aval du ruisseau de Franco et dans l'étang de Balistra et la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) occupe les zones de mosaïque de l'ouest du site. Il possède en outre, un bel intérêt batracologique : trois espèces déterminantes en assemblage se reproduisent sur le site et utilisent l'ensemble de la zone parcourue constituée de cours d'eau temporaires et de petites zones humides ;

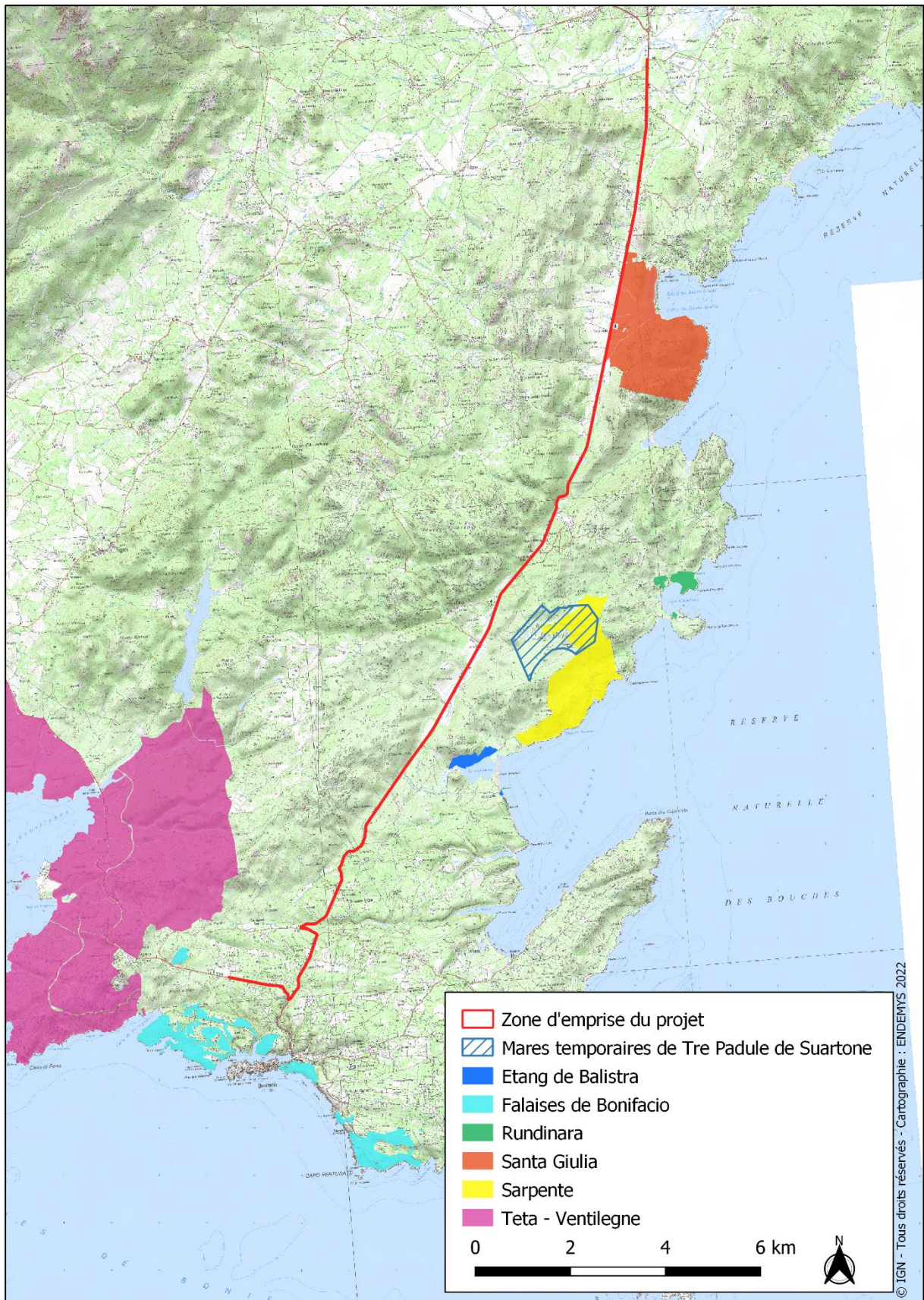
#### ZNIEFF de type 2 « Plateau calcaire de Bonifacio » :

Située à l'extrémité sud de la Corse, cette zone est le plus grand secteur calcaire (miocène) de l'île. Depuis la Cala di Paragano au nord-ouest de Bonifacio jusqu'à l'étang de Balistra au nord-est, ce vaste secteur s'étend au sud jusqu'aux falaises de Bonifacio et comprend le plateau de Pertusato, et à l'intérieur une série de ZNIEFF de type I. Dans ces falaises, la grotte marine de Sdragonato représente un gîte exceptionnel pour les chauves-souris. La zone littorale en bordure du plateau est recouverte d'une végétation basse, fortement soumise aux vents violents de secteur ouest dominants. Le nord-est est recouvert d'un boisement de chênes verts associés à des arbousiers. Le secteur du plateau de Bonifacio-Pertusato étant dans l'ensemble assez sec car peu irrigué, on y trouve cependant deux ruisseaux : celui de Violina qui délimite la zone à l'est au niveau du pic de Rognouse et se jette dans l'étang de Piantarella et celui de Sperone, au sud, qui se jette dans l'étang du même nom ("Sperone" ou "Sperono") ;

#### ZNIEFF de type 2 « Suberaie de Porto-Vecchio » :

Cet ensemble naturel couvre un très vaste secteur qui s'étend autour du golfe de Porto-Vecchio jusqu'à la plaine de Sotta et les collines orientales de Figari. Quatre zones de faible superficie sont éparpillées, trois au sud du golfe de Porto-Vecchio : autour de la Punta di l'Oro

(193 mètres), à l'ouest de la Punta di Cerchio (323 mètres), sur l'étendue de la Punta di a Varra (188 mètres), et la quatrième, au nord du golfe, se situe sur la Punta di Benedettu. Ce secteur repose principalement sur un terrain granitique, excepté dans la région de Porto-Vecchio où l'on trouve des alluvions fluviales de basses terrasses, notamment le long de la rivière Stabiacciu. Dans la limite sud, ce sont le Monte Biancu (317 mètres), la Punta di l'Acula (235 mètres), la Punta di u Mucchiu (252 mètres) et le plateau d'Arapa (de 115 à 333 mètres) qui marquent le paysage. Ce vaste secteur est traversé par un réseau hydrique qui découle de l'Ospedale et de la montagne de Cagna. Ainsi, l'Osu est le cours d'eau qui se jette au nord du golfe de Porto Vecchio et l'embouchure du Stabiacciu se trouve au sud-ouest. La végétation est constituée d'une remarquable suberaie (bois de chênes lièges, *Quercus suber*), qui comporte également des chênes verts. Par endroit, lorsqu'elle est inexistante, ce sont maquis, fruticées et pelouses qui la remplacent. Les enjeux faunistiques sont liées à la forte présence de la Tortue d'Hermann avec 135 stations recensées en 2018, ainsi que la présence de deux gîtes déterminants et d'un gîte majeur à chiroptères.



**Figure 3. Cartes du Site RAMSAR et des terrains du Conservatoire du Littoral (en couleur pleine)  
(Source : ENDEMYS)**



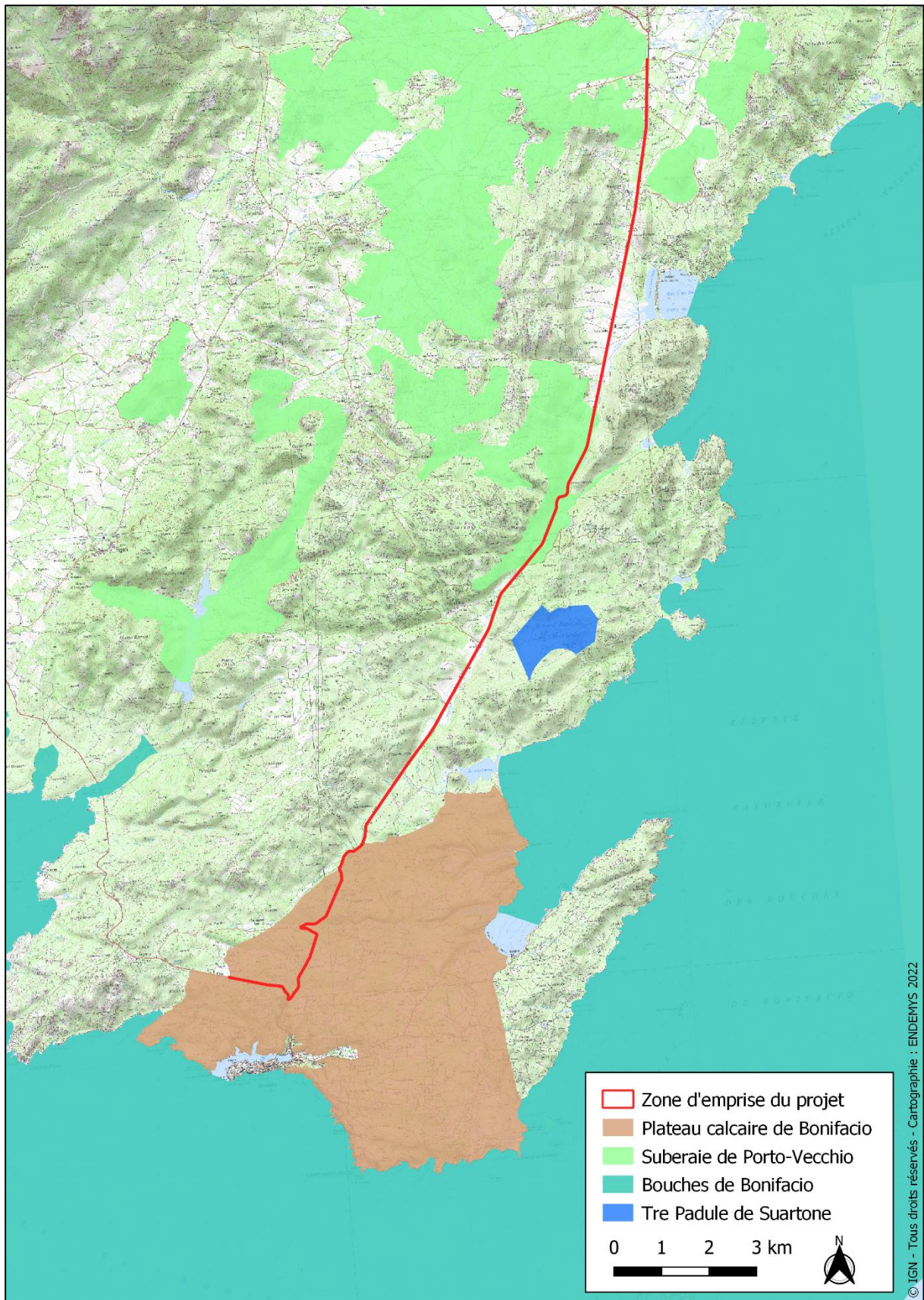


Figure 4. Cartes des Réserves Naturelles de Corse et des ZNIEFF de type 2 (Source : ENDEMYS)

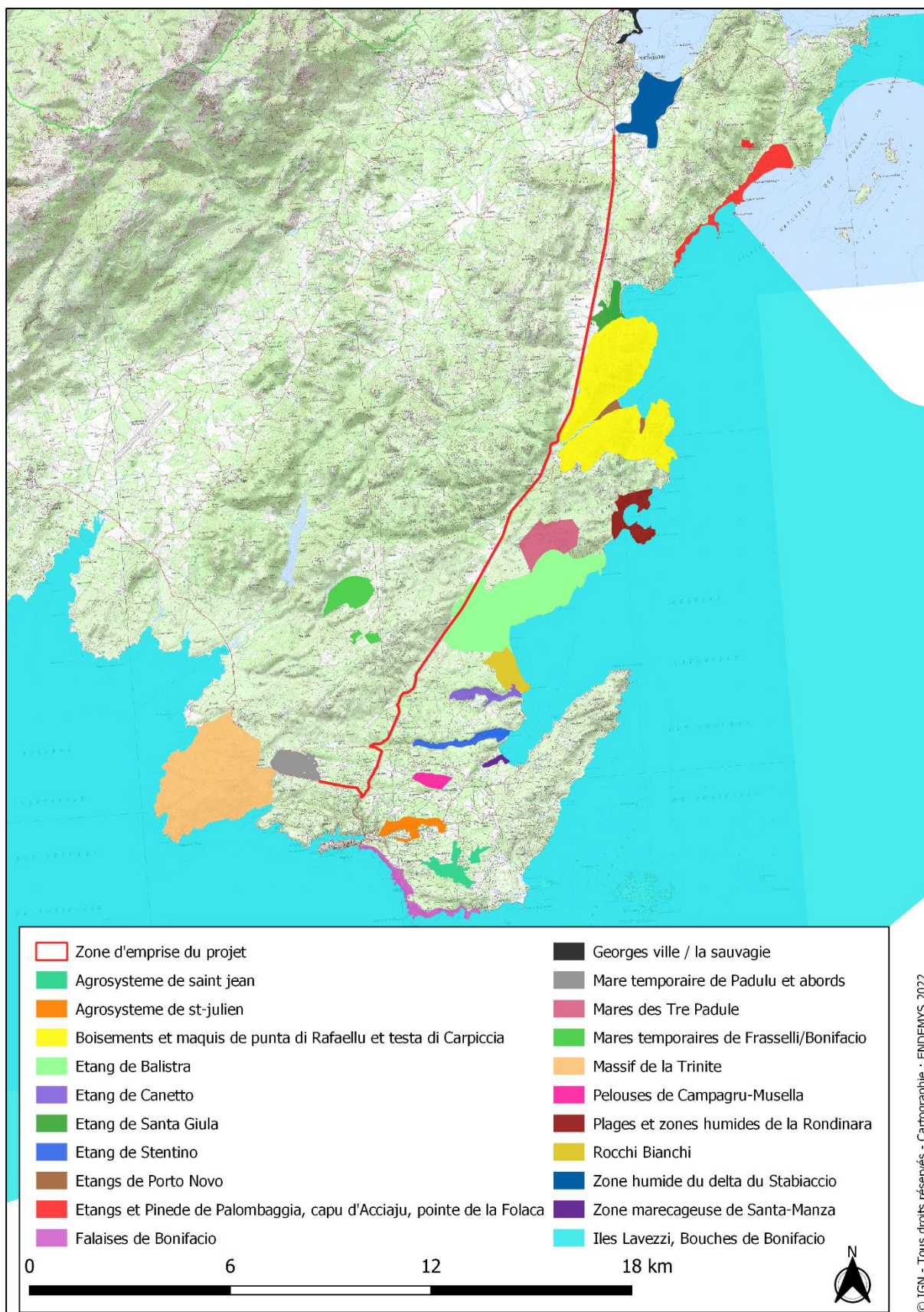


Figure 5. Cartes des ZNIEFF de type 1 et de la Zone de Protection Spéciale (Source : ENDEMYS)

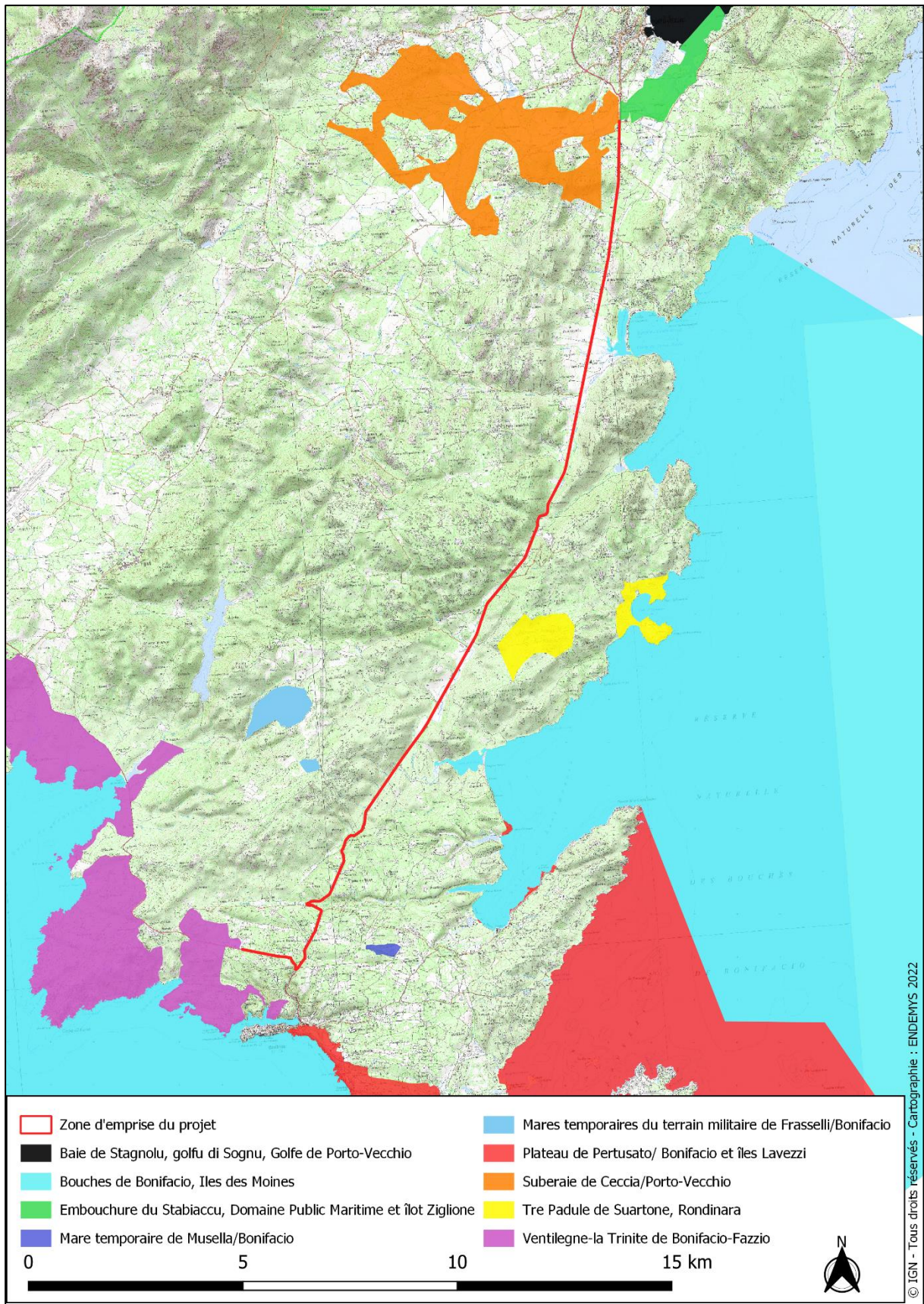


Figure 6. Cartes des Zones de Conservation Spéciales (Source : ENDEMYS)

### 3.2 HABITATS

Lors des prospections de 2021 et 2022, une détermination des habitats a été effectuée afin de déterminer et de cartographier les habitats présents et de préciser les enjeux de conservation.

39 habitats sont présents au sein de la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle (Tableau 4 et l'atlas de cartographie fournit dans un dossier annexe). L'ensemble des habitats est en bon état de conservation.

**Tableau 5. Liste des habitats naturels recensés au sein de la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle (source : ENDEMYS)**

Habitats Naturels	Surface (en ha)
<b>Eaux de surface continentales (EUNIS C)</b>	
Formation à <i>Arundo donax</i> (EUNIS C3.32)	0,03
Ruisseau temporaire (EUNIS C2.16)	0,06
Typhaies (EUNIS C3.23)	0,23
<b>Tourbières hautes et bas-marais (EUNIS D)</b>	
Communautés de Grands carex (EUNIS D5.21)	0,1
<b>Prairies ; terrains dominés par des herbacées non graminoides, des mousses ou des lichens (EUNIS E)</b>	
Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles (EUNIS E1.61)	10,19
Habitats méditerranéens secs à végétation herbacée non-vernale inappétente (EUNIS E1.C)	1,42
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (EUNIS E2.1)	9,64
Pelouses siliceuses thérophytiques méditerranéennes (EUNIS E1.81)	0,37
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)	2,47
Prairies humides hautes méditerranéennes (EUNIS E3.1 ; CH 6420)	0,86
Végétations herbacées anthropiques (EUNIS E5.1)	0,7
<b>Landes, fourrés et toundras (EUNIS F)</b>	
Fourrés caducifoliés subméditerranéens sud-occidentaux (EUNIS F3.22)	1,73
Garrigues de méditerranée occidentale (EUNIS F6.1)	2,89
Haies d'espèces non indigènes (EUNIS FA.1)	0,13
Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> (EUNIS F5.25)	11,58
Maquis haut à Ericacées (EUNIS F5.21)	6,79
Matorrals à Genévrier (EUNIS F5.13 ; CH 5210)	0,8
Matorrals arborescents à Pin maritime (EUNIS F5.141)	0,54
Matorrals arborescents à Pin parasol (EUNIS F5.142)	0,24
Matorrals calciphiles ouest méditerranéens à Chêne vert (EUNIS F5.113)	3,64
Saussaies marécageuses et fourres des bas-marais à <i>Salix</i> (EUNIS F2.9)	10,55
Vignobles (EUNIS FB.4)	0,24
<b>Boisements, forêts et autres habitats boisés (EUNIS G)</b>	
Alignement d'arbres (EUNIS G5.1)	3,29
Chênaies à Chêne liège corses (EUNIS G2.1112 ; CH 9330-3)	16,7
Chênaies à Chêne vert des plaines corses (EUNIS G2.1215 ; CH 9340-11)	17,7
Forêts galeries corses à <i>Alnus cordata</i> et <i>Alnus glutinosa</i> (EUNIS G1.133 ; CH 92A0-4)	0,93
Oliveraies à <i>Olea europaea</i> (EUNIS G2.91)	1,33
<b>Habitats continentaux sans végétation ou à végétation clairsemée (EUNIS H)</b>	
Communautés chasmophytiques calcicoles euméditerranéennes tyrrhénio-adriatiques (EUNIS H3.21 ; CH 8210)	0,06
<b>Habitats agricoles, horticoles et domestiques régulièrement ou récemment cultivés (EUNIS I)</b>	
Habitats agricoles, horticoles et domestiques régulièrement ou récemment cultivés (EUNIS I)	0,7
<b>Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels (EUNIS J)</b>	
Pistes et chemins	0,47
Réseau routier (EUNIS J4.2)	22,35

Habitats Naturels	Surface (en ha)
Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels (EUNIS J)	10,31
<b>Mosaïque d'habitats</b>	
Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles x Communautés méditerranéennes amphibies à petites herbacées (EUNIS E1.61 x C3.4218)	0,18
Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles x Communautés terrestres à Isoète ( <i>Isoetes histrix/Serapias</i> ) (EUNIS E1.61 X C3.4211 ; CH 3120-1)	1,02
Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> x Communautés terrestres à Isoète ( <i>Isoetes histrix/Serapias</i> ) (EUNIS F5.25 X C3.4211 ; CH 3120-1)	2,21
Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> x Communautés terrestres à <i>Solenopsis laurentia</i> ( <i>Cidendion</i> ) (EUNIS F5.25 X C3.4212 ; CH 3170-1)	0,13
Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> x Gazons méditerranéens aquatiques à Isoète (EUNIS F5.25 X C3.4212 ; 3170-1)	0,19
Maquis bas x Communautés méditerranéennes amphibies à petites herbacées (EUNIS C3.4218)	0,25
Ruisseau temporaire x Communautés méditerranéennes amphibies à petites herbacées ( <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> ) (EUNIS C3.4218)	0,03

EUNIS = code EUNIS ; CH = Code Natura 2000

### 3.3 MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Sur la base des fonds cartographiques de l'IGN, de la BD CARTHAGE (réseau hydrographique), des prospections de terrains et des habitats naturels (carte de végétation) des milieux aquatiques ou humides ont été identifiés au sein de la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle.

Les cartes présentant les différents milieux aquatiques ou humides sont présentées dans l'atlas de cartographie fourni dans un dossier annexe.

### 3.4 FLORE

#### 3.4.1 Résultat général de l'inventaire floristique

Lors des inventaires de 2021 et 2022, une forte diversité végétale a été recensée au sein de la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle : plus de 400 espèces végétales ont été répertoriées.

#### 3.4.2 Espèces végétales patrimoniales recensées<sup>14</sup>

Dans l'aire d'étude, le Conservatoire Botanique National de Corse cite seulement deux espèces : *Ophrys aranifera* subsp. *praecox* et *Ophrys morisii*.

En revanche, lors des prospections floristiques réalisées par ENDEMYS en 2021 et 2022, **21 espèces végétales protégées** ont été identifiées au sein de la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle. Voir Tableau 6 et l'atlas de cartographie fourni dans un dossier annexe **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

**Tableau 6. Espèces végétales patrimoniales recensées et leurs statuts de protection et de conservation (source : ENDEMYS d'après INPN)**

<sup>14</sup> Seules les données postérieures à 2011 ont été prises en compte dans cette analyse.

Nom scientifique	Protection nationale ou régionale <sup>15</sup>	LR Monde	LR Europe	LR France	LR Corse	DHFF <sup>16</sup>	Déterminante ZNIEFF Corse	Degré de rareté en Corse <sup>17</sup>
<i>Allium chamaemoly</i> L., 1753	PN	LC	DD	LC	LC	-	Oui	Peu fréquente
<i>Ambrosina bassii</i> L., 1764	PN	LC	-	LC	LC	-	Oui	Localisée
<i>Anacamptis morio</i> subsp. <i>longicornu</i> (Poir.) H.Kretzschmar, Eccarius & H.Dietr., 2007	PN	-	-	VU	NT	-	Oui	Très rare
<i>Anagyris foetida</i> L., 1753	Aucune	LC	LC	LC	LC	-	Non	Localisée
<i>Gennaria diphylla</i> (Link) Parl., 1860	PR	-	EN	LC	NT	-	Oui	Localisée
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832	PN	-	-	LC	LC	-	Oui	Peu fréquente
<i>Isoetes durieui</i> Bory, 1844	PN	-	LC	LC	LC	-	Oui	Commune
<i>Isoetes histrix</i> Bory, 1844	PN	-	LC	LC	LC	-	Oui	Peu fréquente
<i>Isoetes longissima</i> Bory, 1844	PN	-	NT	LC	LC	-	Oui	Peu fréquente
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	PN	-	LC	LC	LC	-	Oui	Commune
<i>Kundmannia sicula</i> (L.) DC., 1830	Aucune	-	-	LC	LC	-	Oui	Localisée
<i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>praecox</i> (Corrias) Véla, 2008	Aucune	-	-	VU	VU	-	Oui	Localisée
<i>Ophrys bombyliflora</i> Link, 1800	PN	-	LC	NT	LC	-	Non	Peu fréquente
<i>Ophrys morisii</i> (Martelli) Soó, 1931	Aucune	-	-	LC	LC	-	Oui	Rare
<i>Ophrys speculum</i> Link, 1799	PN	-	LC	EN	CR	-	Oui	Rare
<i>Ophrys tenthredinifera</i> Willd., 1805	PN	-	-	VU	NT	-	Oui	Peu fréquente
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	PN	LC	LC	LC	LC	-	Oui	Commune
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	PN	LC	LC	LC	LC	-	Oui	Peu fréquente
<i>Tamarix africana</i> Poir., 1789	PN	LC	LC	LC	LC	-	Oui	Commune
<i>Triglochin laxiflora</i> Guss., 1825	PN	-	-	LC	LC	-	Oui	Peu fréquente
<i>Vicia altissima</i> Desf., 1799	PN	-	-	LC	LC	-	Oui	Localisée

### 3.4.3 Espèces végétales exotiques envahissantes recensées<sup>18</sup>

Sur l'aire d'étude, le Conservatoire Botanique National de Corse ne cite aucune espèce végétale exotique envahissante.

En revanche, lors des prospections floristiques réalisées par ENDEMYS en 2021 et 2022, **16 espèces végétales exotiques envahissantes** ont été identifiées au sein de la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle. (Voir Tableau 7 et l'atlas de cartographie fournit

<sup>15</sup> PN : Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ; PR : Arrêté du 24 juin 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Corse complétant la liste nationale

<sup>16</sup> DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (directive Habitats Faune Flore")

<sup>17</sup> D'après Jeanmonod D. et Gamisans J. (2013). *Flora Corsica* 2ème édition. EDISUD, 1074 p.

<sup>18</sup> Seules les données postérieures à 2011 ont été prises en compte dans cette analyse.

dans un dossier annexe).

**Tableau 7. Liste des espèces végétales exotiques envahissantes recensées au sein de la zone d'emprise du projet et de sa zone d'influence potentielle (source : ENDEMYS).**

Nom scientifique	Habitats de l'espèce au sein ou à proximité de la zone d'emprise du projet	Dynamique	Statut <sup>19</sup>
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Chênaies à Chêne liège corses Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles x Communautés terrestres à Isoète (Isoetes histrix/Serapias) Haies d'espèces non indigènes (plantation de mimosa) Réseau routier Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i>	Bien implanté	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926	Alignement d'arbres Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles x Communautés terrestres à Isoète (Isoetes histrix/Serapias) Chênaies à Chêne vert des plaines corses Réseau routier	Bien implanté	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chênaies à Chêne vert des plaines corses Réseau routier Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels	En expansion	Liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes et des autres espèces végétales exotiques en Corse (Alerte)
<i>Cortaderia selloana</i> (Schantz & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles Chênaies à Chêne vert des plaines corses Réseau routier Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i>	En expansion	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)
<i>Cotula coronopifolia</i> L., 1753	Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> x Gazons méditerranéens aquatiques à Isoète	Peu implanté	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i>	Peu implanté	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)
<i>Datura stramonium</i>	Communautés	Peu implanté	Liste des espèces

<sup>19</sup> D'après Conservatoire Botanique National de Corse, 2019. Listes hiérarchisées des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Corse – Cadre méthodologique - Stratégie territoriale relative aux invasions biologiques végétales, Tome 1.

Nom scientifique	Habitats de l'espèce au sein ou à proximité de la zone d'emprise du projet	Dynamique	Statut <sup>19</sup>
L., 1753	méditerranéennes à graminées subnitrophiles Habitats méditerranéens secs à végétation herbacée non-vernale inappétente		végétales exotiques envahissantes en Corse (Modérée)
<i>Eucalyptus globulus</i> Labill., 1800	Alignement d'arbres Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles Chênaies à Chêne vert des plaines corses Fourres caducifoliés subméditerranéens sud-occidentaux Forêts galeries corses à <i>Alnus cordata</i> et <i>Alnus glutinosa</i> Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> Maquis haut à Ericacées Pistes et chemins Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels	Bien implanté	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Modérée)
<i>Mesembryanthemum cordifolium</i> L.f., 1782	Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels	Peu implanté	Liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes et des autres espèces végétales exotiques en Corse (Alerte)
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Haies d'espèces non indigènes Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles Chênaies à Chêne vert des plaines corses	En expansion	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)
<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798	Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles	Peu implanté	Liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes et des autres espèces végétales exotiques en Corse (Alerte)
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Alignement d'arbres Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles Chênaies à Chêne vert des plaines corses Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i>	En expansion	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles Fourres caducifoliés subméditerranéens sud-occidentaux Forêts galeries corses à <i>Alnus</i>	Bien implanté	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)



Nom scientifique	Habitats de l'espèce au sein ou à proximité de la zone d'emprise du projet	Dynamique	Statut <sup>19</sup>
	<i>cordata</i> et <i>Alnus glutinosa</i> Maquis haut à Ericacees Réseau routier		
<i>Pontederia crassipes</i> Mart., 1823	Chênaies à Chêne liège corses	Peu implanté	Liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes et des autres espèces végétales exotiques en Corse (Alerte)
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Réseau routier	Peu implanté	Liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes et des autres espèces végétales exotiques en Corse (Alerte)
<i>Senecio angulatus</i> L.f., 1782	Chênaies à Chêne vert des plaines corses Réseau routier	Peu implanté	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)

### 3.5 FAUNE

#### 3.5.1 Oiseaux

Lors des prospections réalisées par ENDEMYS, 42 espèces ont été observées, parmi celles-ci, 35 espèces d'oiseaux sont protégées (en gras dans le Tableau 8). Parmi les espèces recensées, trois sont inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux, et trois représentent un enjeu de conservation local néanmoins la plupart des espèces restent communes (voir Tableau 9).

Aucun nid n'a été observé lors des prospections. Toutefois, les nids de passereaux sont généralement impossibles à trouver dans la végétation. En revanche les nids de rapaces sont plus faciles à observer, ils ont été spécifiquement recherchés, mais aucun n'a été trouvé.

Les habitats sont diversifiés, notamment en raison du linéaire d'étude important de 24 kilomètres, ce qui permet d'avoir une très grande quantité d'espèces, inféodées à différents types d'habitats.

Il faut toutefois indiquer que les prospections à la recherche des oiseaux nicheurs ont eu lieu au printemps et en automne. Il n'est donc pas exclu que d'autres espèces puissent fréquenter le site à d'autres périodes de l'année (période d'hivernage, période estivale).

Au niveau de l'aire d'étude, l'INPN et sa base de données OpenObs ne citent aucune autre espèce protégée non observée sur le site.

Tableau 8. Espèces d'oiseaux observées lors des inventaires (source : ENDEMYS)

[en gras : espèces patrimoniales]

Espèce		Statut biologique dans l'aire d'étude	Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français		
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Nicheur possible	Milieux fermés

Espèce		Statut biologique dans l'aire d'étude	Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français		
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Nicheur possible	Milieus semi-ouverts et fermés
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	De passage (migrateur)	Milieus ouverts
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	De passage (oiseaux locaux)	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	De passage (oiseaux locaux)	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Nicheur possible	Milieus ouverts et semi-ouverts
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Nicheur possible	Milieus fermés (ripisylves, fourrés humides)
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Nicheur possible	Milieus ouverts et semi-ouverts
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Nicheur possible	Milieus fermés
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Nicheur possible	Tous les milieux
<i>Corvus corone cornix</i>	Corneille mantelée	Nicheur possible	Tous les milieux
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Nicheur possible	Milieus semi-ouverts et fermés
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	De passage (oiseaux locaux et migrants)	Tous les milieux
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Nicheur possible	Milieus fermés
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Nicheur possible	Milieus ouverts et semi-ouverts
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Nicheur possible	Milieus ouverts et semi-ouverts
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Nicheur possible	Milieus fermés, et semi-ouverts (si suffisamment d'arbres ou arbustes)
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	De passage (oiseaux locaux)	Tous les milieux
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Nicheur possible	Milieus fermés, et semi-ouverts (si suffisamment d'arbres ou arbustes)
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau	Nicheur possible	Milieus aquatiques
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Nicheur possible	Milieus fermés, et semi-ouverts (si suffisamment d'arbres ou arbustes)
<i>Larus michaellis</i>	Alouette lulu	Nicheur possible	Milieus ouverts et semi-ouverts
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopnée	De passage (oiseaux locaux)	Tous les milieux
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	De passage (migrants)	Tous les milieux
<i>Milvus milvus</i>	Milan Royal	De passage (oiseaux locaux)	Tous les milieux
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	De passage	Milieus ouverts et semi-ouverts
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Nicheur possible	Milieus aquatiques

Espèce		Statut biologique dans l'aire d'étude	Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français		
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Nicheur possible	Milieus fermés, et semi-ouverts (si suffisamment d'arbres ou arbustes)
<i>Passer italiae</i>	Moineau cisalpin	Nicheur possible	Tous les milieux
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	De passage (migrateurs)	Tous les milieux
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Nicheur possible	Milieus fermés, et semi-ouverts (si suffisamment d'arbres ou arbustes)
<i>Saxicola rubecula</i>	Tarier pâtre	Nicheur possible	Milieus ouverts et semi-ouverts
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	Nicheur possible	
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Nicheur possible	Tous les milieux
<i>Sturnus unicolor</i>	Étourneau unicolore	Nicheur possible	Tous les milieux
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Nicheur possible	Milieus fermés, et semi-ouverts (si suffisamment d'arbres ou arbustes)
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Nicheur possible	Milieus fermés, et semi-ouverts (si suffisamment d'arbres ou arbustes)
<i>Sylvia subalpina</i>	Fauvette de Moltoni	De passage	Milieus fermés, et semi-ouverts (si suffisamment d'arbres ou arbustes)
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Nicheur possible	Milieus aquatiques
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Nicheur possible	Milieus fermés, et semi-ouverts (si suffisamment d'arbres ou arbustes)
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	De passage	Tous les milieux
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	De passage	Milieus ouverts et semi-ouverts

Tableau 9. Statuts des espèces patrimoniales d'oiseaux observées et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom français	Protection	DO <sup>20</sup>	LR <sup>21</sup> Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Epervier d'Europe	Article 3 <sup>22</sup>	-	LC	LC	LC	LC
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Article 3	-	NT	NT	VU	-
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Article 3	-	LC	LC	NT	LC
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Article 3	-	LC	LC	LC	-
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus 1758)	Chardonneret élégant	Article 3	-	LC	LC	VU	LC
<i>Cettia cetti</i> (Temminck,	Bouscarle de Cetti	Article 3	-	LC	LC	NT	LC

20 Directive « oiseaux »

21 Liste rouge

22 Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Nom scientifique	Nom français	Protection	DO <sup>20</sup>	LR <sup>21</sup> Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
1820)							
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	Article 3	-	LC	LC	VU	NT
<i>Corvus corax</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Corbeau	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Corvus corone cornix</i> Linnaeus, 1758	Corneille mantelée	Article 3	-	-	-	NA	LC
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus 1758)	Mésange bleue	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Article 3	-	LC	LC	NT	LC
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Article 3	-	LC	LC	LC	NE <sup>23</sup>
<i>Emberiza calandra</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant proyer	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Emberiza cirius</i> (Linnaeus 1766)	Bruant zizi	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle	Article 3	--	LC	LC	NT	LC
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus 1758)	Pinson des arbres	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Larus michaellis</i> (Naumann, 1840)	Alouette lulu	Article 3	Annexe I	LC	LC	LC	LC
<i>Larus michahellis</i> (Naumann, 1840)	Goéland leucopnée	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Merops apiaster</i> (Linnaeus, 1758)	Guêpier d'Europe	Article 3	-	LC	LC	LC	NT
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan Royal	Article 3	Annexe I	LC	NT	VU	NT
<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	Article 3	-	LC	LC	LC	EN
<i>Motacilla cinerea</i> (Tunstall, 1771)	Bergeronnette des ruisseaux	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Parus major</i> (Linnaeus 1758)	Mésange charbonnière	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Article 3	Annexe I	LC	LC	LC	-
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Article 3	-	LC	-	LC	VU
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	Article 3	-	LC	LC	NT	LC
<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Article 3	-	LC	LC	LC	NA
<i>Sturnus unicolor</i> (Temminck, 1820)	Etourneau unicolore	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette Mélanocéphale	Article 3	-	LC	LC	NT	LC
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus 1758)	Fauvette à tête noire	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Sylvia subalpina</i> (Temminck, 1820)	Fauvette de Moltoni	Article 3	-	-	-	LC	LC
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	Article 3	-	LC	LC	LC	NT
<i>Upupa epops</i> (Linnaeus, 1758)	Huppe fasciée	Article 3	-	LC	LC	LC	LC

Présentation des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et celles à fort enjeu de conservation :

- ❖ Bergeronnette grise : Cette espèce occupe des espaces de milieux herbacés ouverts proches de l'eau. Elle est également aperçue proche des habitations. Elle est protégée et est en danger critique en Corse.

<sup>23</sup> Non évaluée

- ❖ Guêpier d'Europe : Cette espèce occupe les anciennes sablières, gravières, berges sablonneuses et les falaises d'éboulis. Elle est protégée et est quasi-menacée en Corse.
- ❖ Fauvette de Moltoni : Cette espèce occupe les maquis élevés dans les sous-bois des peuplements de pins maritimes. Elle niche depuis le littoral (y compris sur de petits îlots) et atteint 1 600 m d'altitude Elle n'est pas protégée et est en préoccupation mineure en Corse.
- ❖ Milan Royal : Il aime les endroits très ouverts pour chasser (prairies). Pour la nidification il utilise les habitats forestiers et des bosquets de vieux arbres. Elle est protégée et quasi menacée en Corse.
- ❖ Bondrée apivore : Lors de la reproduction, la bondrée apivore occupe des terrains découverts et se nourrit dans la proximité des forêts où elle construit le nid. Elle fréquente les zones boisées de feuillus et de pins, les vieilles futaies entrecoupées de clairières. Elle est protégée.
- ❖ Alouette lulu : Elle occupe les milieux ouverts à semi-ouverts, naturels ou incultes. En hiver elle occupe également les terres agricoles. Elle est protégée et en préoccupation mineure en Corse.

La localisation des observations des oiseaux patrimoniaux recensés est présentée à la Figure 7, la Figure 8 et la Figure 9.

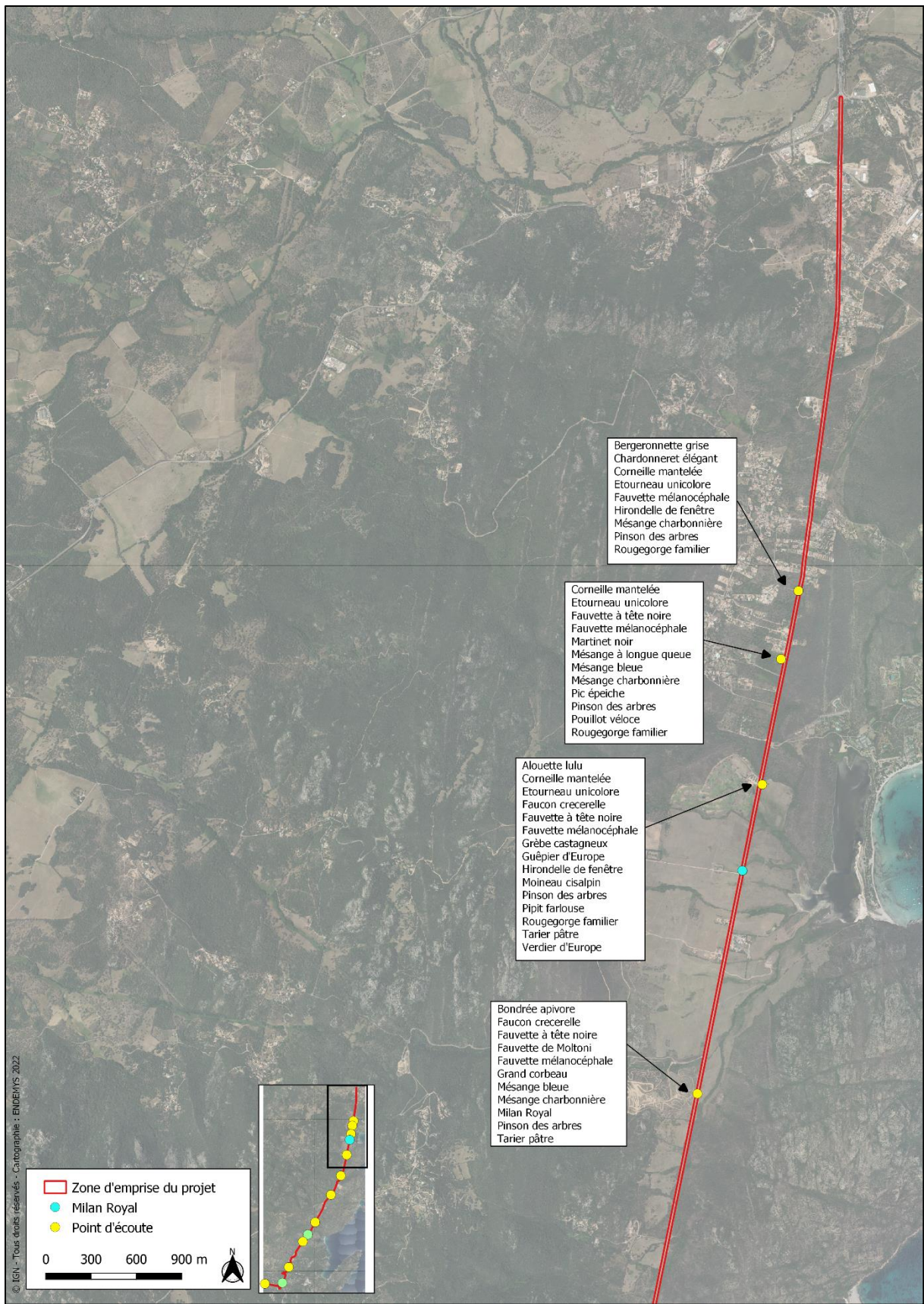


Figure 7. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux 1/3 (source : ENDEMYYS)

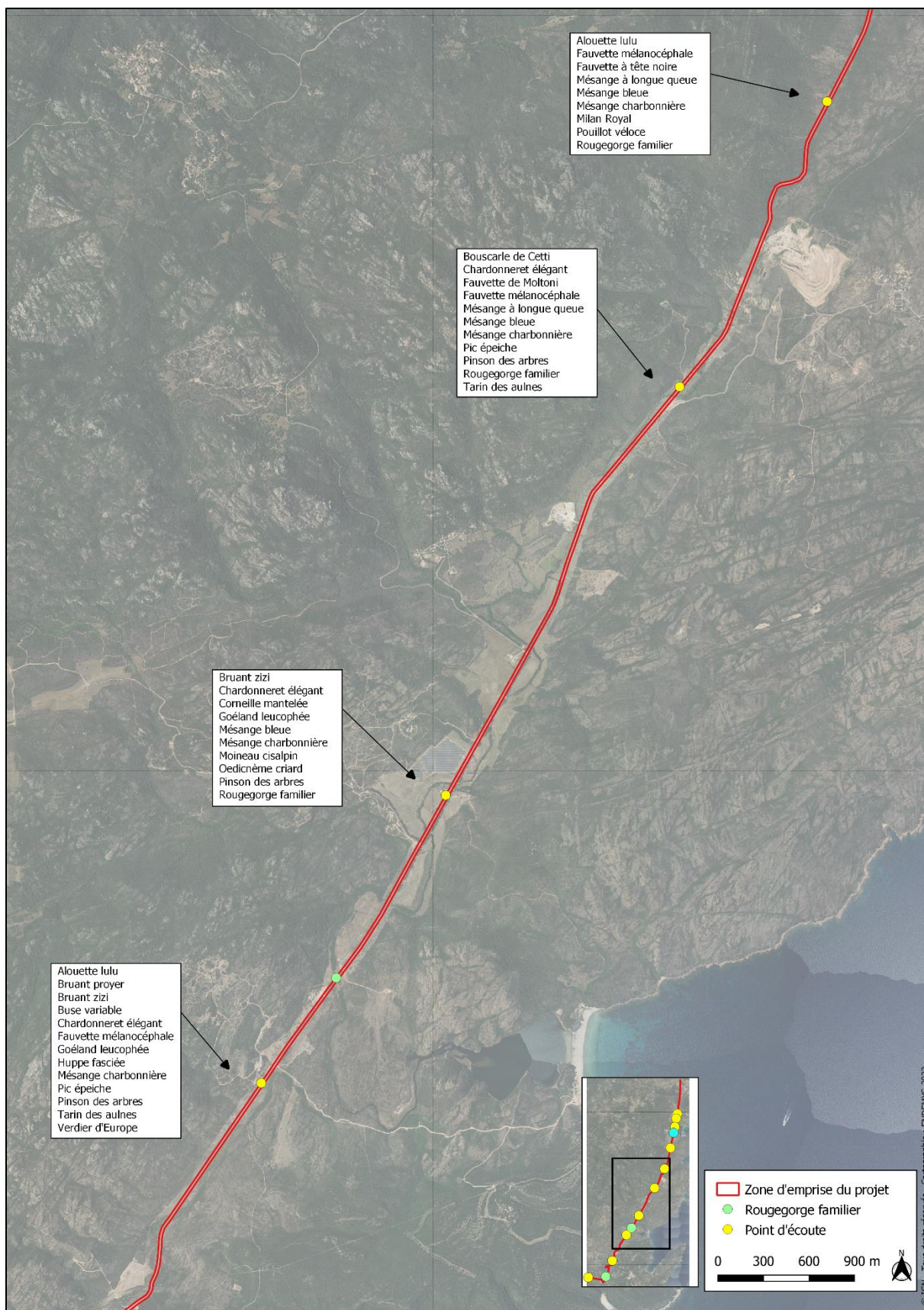


Figure 8. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux 2/3 (source : ENDEMYS)

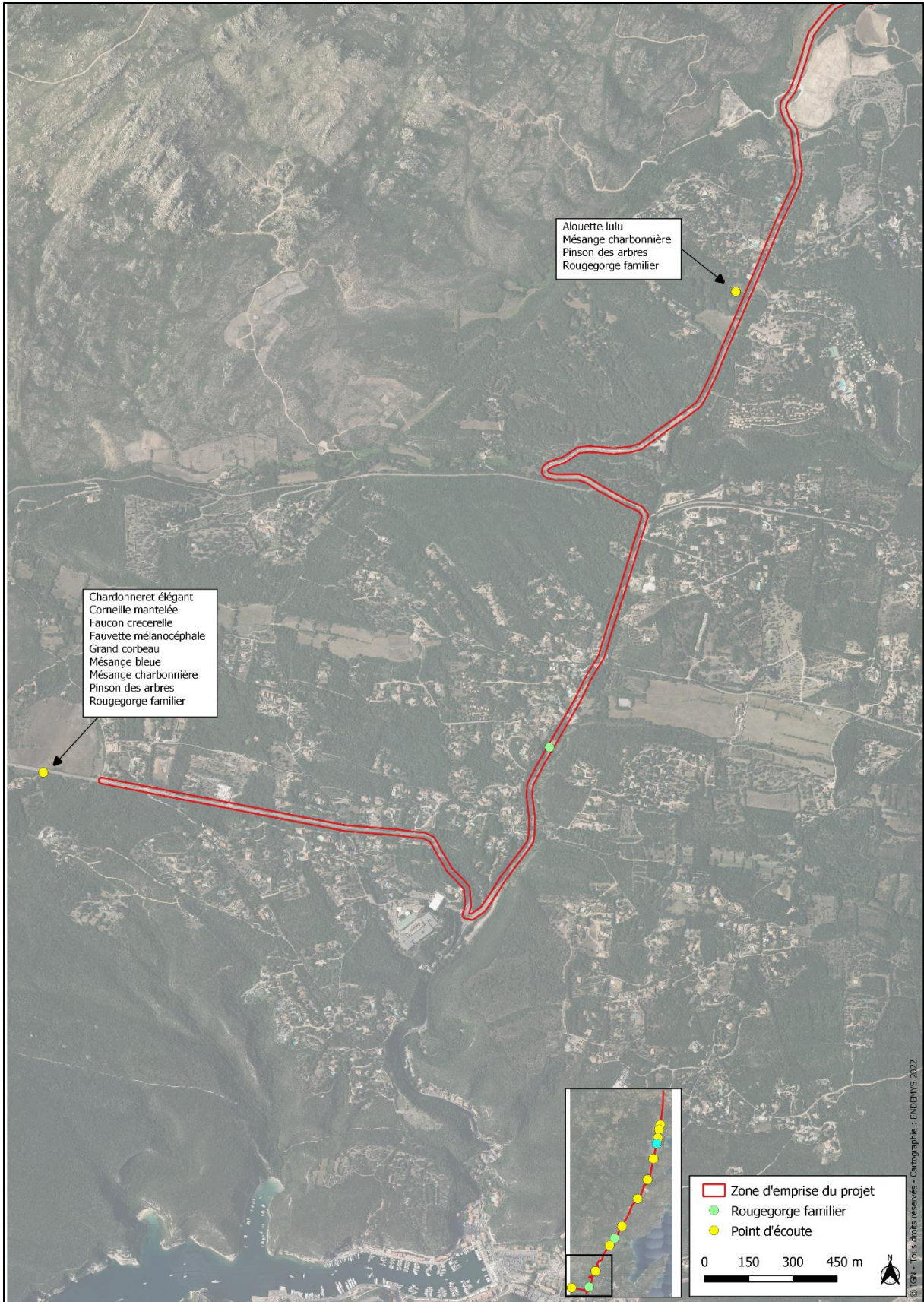


Figure 9. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux 3/3 (source : ENDEMYYS)





**Figure 10. Photos de différents habitats attractifs des oiseaux nicheurs (A : milieux fermés ; B : milieux semi-ouverts ; C : Milieux ouverts ; D : milieux artificialisés) (Source : ENDEMYS)**

### 3.5.2 [Reptiles](#)

Lors des prospections réalisées par ENDEMYS, six espèces de reptiles ont été observées, dont cinq sont protégées (Tableau 10).

L'INPN et sa base de données OpenObs citent cinq autres espèces de reptiles patrimoniaux, mais sans localisation précise. Ces espèces n'ont pas été observées lors des inventaires (Tableau 11).

Les statuts de protections/conservations des espèces observées lors des inventaires d'ENDEMYS et citées dans les données existantes sont représentées dans le Tableau 12.

La localisation des observations des reptiles patrimoniaux est présentée à la Figure 11, la Figure 12 et la Figure 13.

Tableau 10. Espèces de reptiles observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS)

Espèce		Statut biologique dans l'aire d'étude	Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français		
<i>Hemidactylus turcicus</i>	Hémidactyle verruqueux	Reproduction	Milieux rupestres
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Reproduction	Tous milieux
<i>Podarcis siculus</i>	Lézard sicilien	Reproduction	Milieux ouverts et semi-ouverts
<i>Podarcis tiliguerta</i>	Lézard tyrrhénien	Reproduction	Tous milieux
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	Reproduction	Milieux rupestres
<i>Testudo Hermanni</i>	Tortue d'Hermann	Reproduction possible	Mosaïque de milieux ouverts, semi-ouverts et fermés

Tableau 11. Espèces de reptiles citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS)

Espèce		Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français	
<i>Algyroides fitzingeri</i>	Algyroïde de Fitzinger	Milieux fermés
<i>Archaeolacerta bedriagae</i>	Lézard de Bedriaga	Milieux rupestres
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Milieux aquatiques
<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	Milieux rupestres
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Milieux aquatiques

Tableau 12. Statuts des espèces patrimoniales de reptiles observées lors des inventaires d'ENDEMYS et citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom français	Protection <sup>24</sup>	DHFF <sup>25</sup>	LR <sup>26</sup> Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Algyroides fitzingeri</i> (Wiegmann, 1834)	Algyroïde de Fitzinger	Article 2	Ann IV	LC	LC	LC	DD
<i>Archaeolacerta bedriagae</i> (Camerano, 1885)	Lézard de Bédriaga		Ann IV	NT	NT	NT	LC
<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1789)	Cistude d'Europe		Ann II et IV	-	NT	LC	NT
<i>Euleptes europaea</i> (Géné, 1839)	Phyllodactyle d'Europe		Ann II et IV	NT	NT	LC	LC
<i>Hemidactylus turcicus</i> (Linnaeus, 1758)	Hémidactyle verruqueux	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	Article 2	Ann IV	LC	LC	LC	LC
<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier		-	-	-	LC	LC
<i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin, 1789)	Lézard tyrrhénien		Ann IV	LC	LC	LC	LC
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie	Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Testudo Hermanni</i> (Gmelin, 1789)	Tortue d'Hermann	Article 2	Ann II et IV	NT	NT	VU	VU

<sup>24</sup> Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

<sup>25</sup> Directive « habitats, faune, flore »

<sup>26</sup> Liste rouge

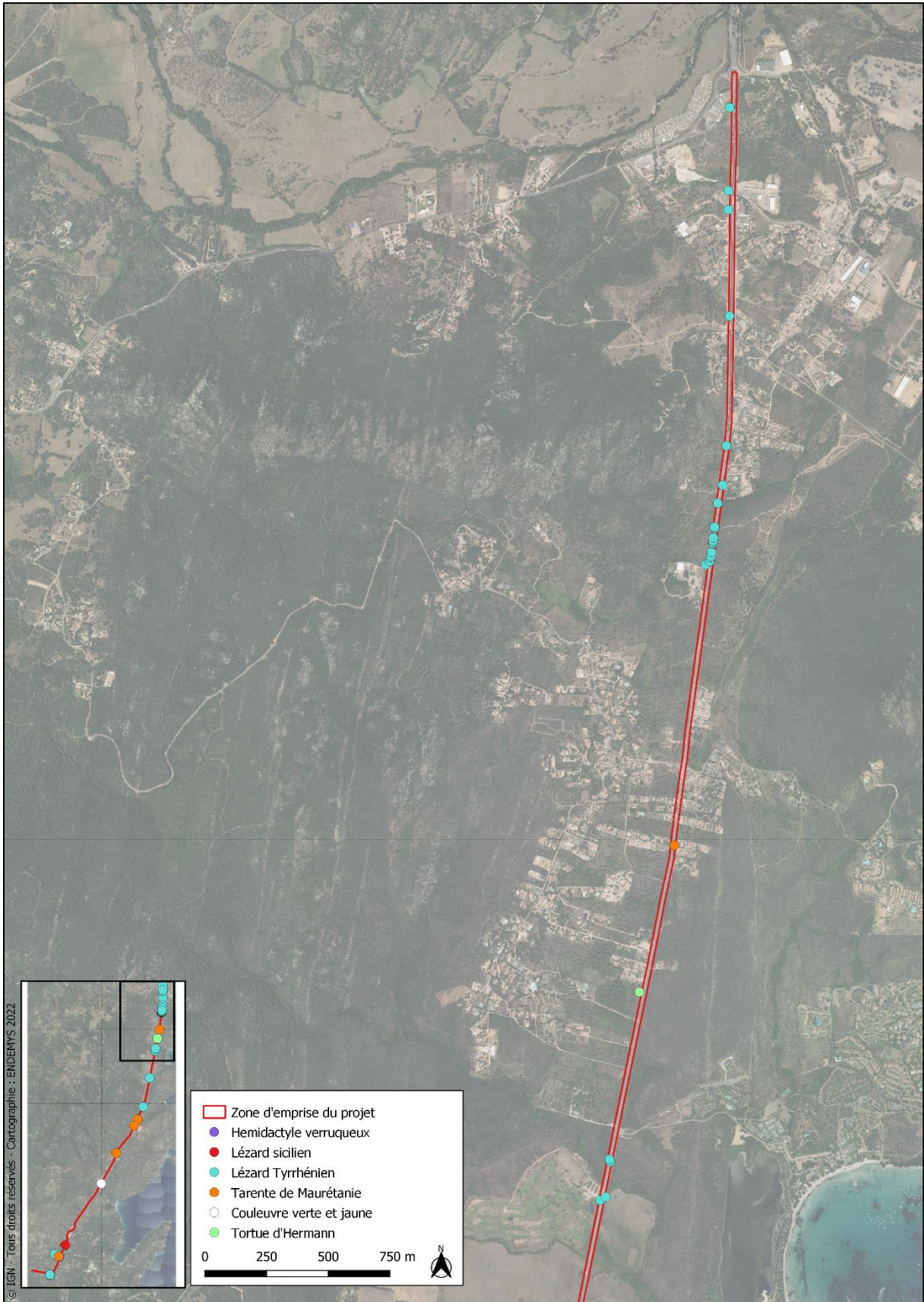


Figure 11. Localisation des observations de reptiles patrimoniaux 1/3 (source : ENDEMYS)

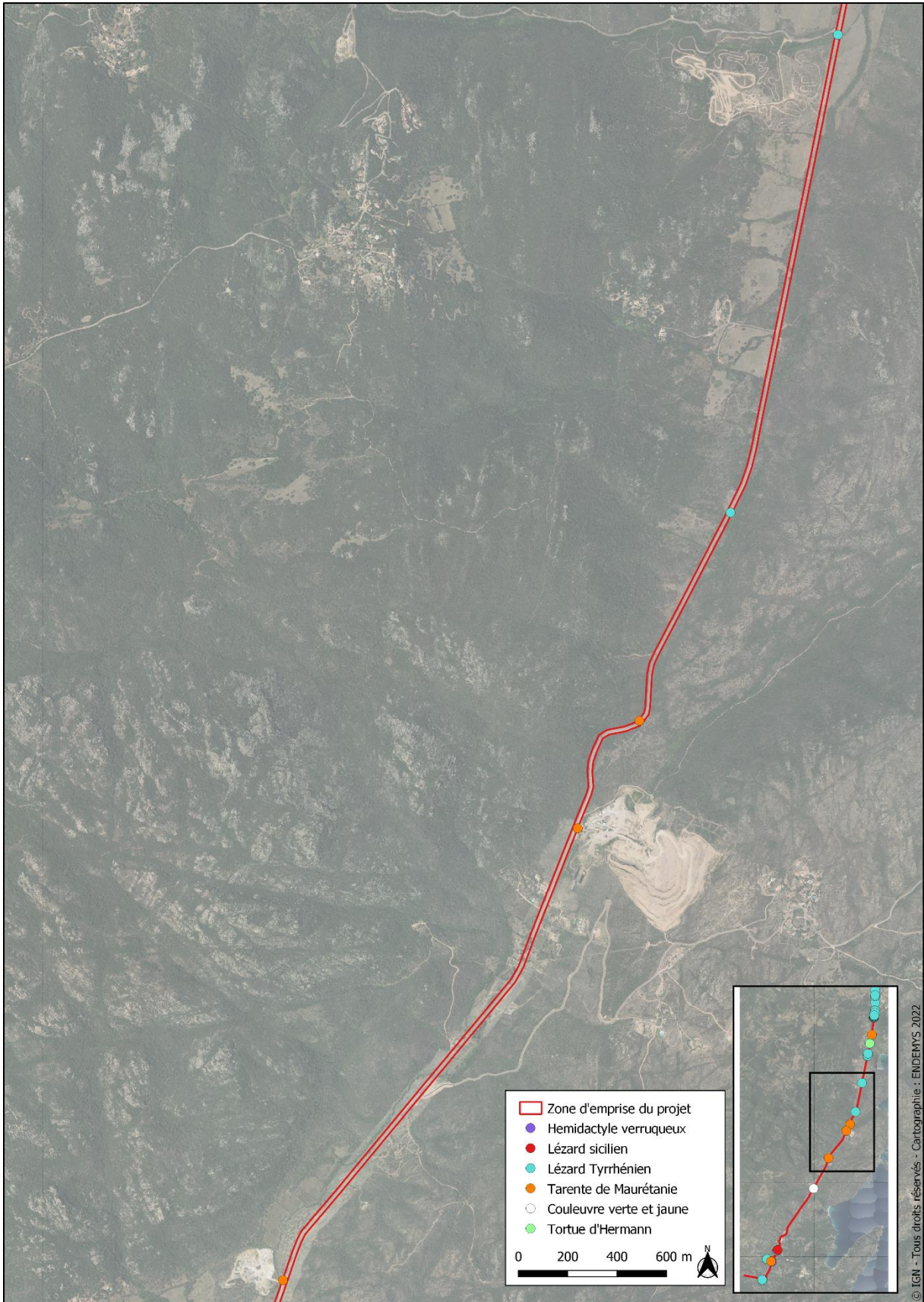


Figure 12. Localisation des observations de reptiles patrimoniaux 2/3 (source : ENDEMYS)

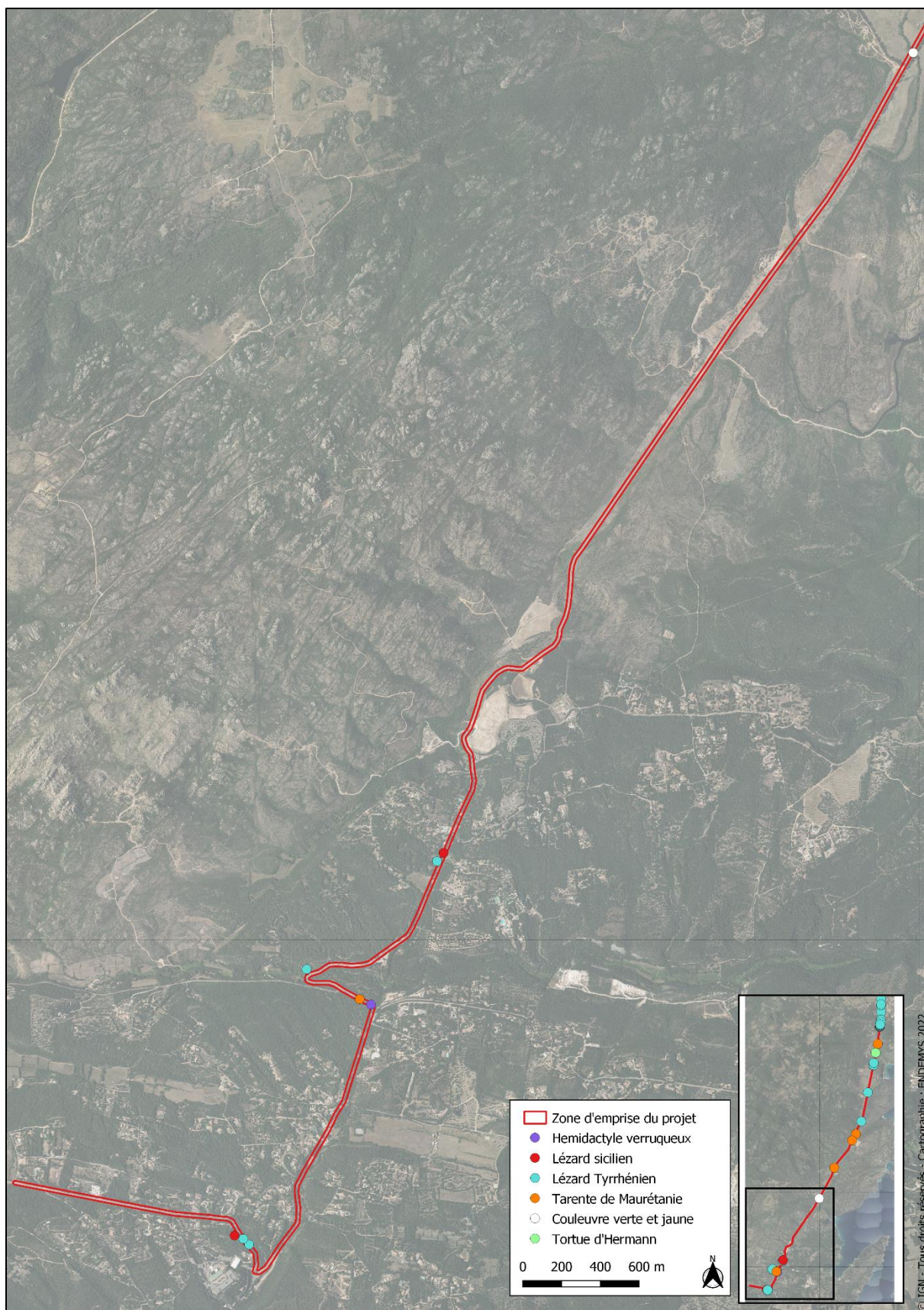


Figure 13. Localisation des observations de reptiles patrimoniaux 3/3 (source : ENDEMYS)



Figure 14. Photos de murets attractifs pour les lézards et geckos (Source : ENDEMYS)



Figure 15. Photos d'habitats attractifs pour la tortue d'Hermann (mosaïque d'habitats), ainsi que pour la couleuvre verte et jaune et le lézard tyrrhénien (Source : ENDEMYS)

### 3.5.3 Amphibiens

Lors des prospections réalisées par ENDEMYS, deux espèces d'amphibiens patrimoniaux ont été observées. Ces espèces et leurs habitats sont présentés dans le Tableau 13.

L'INPN et sa base de données OpenObs citent deux autres espèces d'amphibiens protégées en Corse, non observées lors des prospections au sein de l'aire d'étude (Tableau 14). Elles sont considérées comme présentes. En effet, des habitats attractifs pour ces espèces sont présents au sein de la zone d'influence potentielle pour la faune.

Les statuts de protections/conservations des espèces observées et considérées comme présentes sont représentés dans le Tableau 15.

La localisation des observations des amphibiens patrimoniaux est présentée à la Figure 16.

**Tableau 13. Espèces d'amphibiens observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS)**

Espèce		Statut biologique dans l'aire d'étude	Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français		
<i>Pelophylax lessonae bergeri</i>	Grenouille de Berger	Reproduction	Milieux aquatiques
<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	Reproduction	Milieux aquatiques

**Tableau 14. Espèces d'amphibiens citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS)**

Espèce		Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français	
<i>Hyla sarda</i>	Rainette sarde	Milieux aquatiques
<i>Bufo viridis</i>	Crapaud vert	Milieux aquatiques

**Tableau 15. Statuts des espèces patrimoniales d'amphibiens observées lors des inventaires d'ENDEMYS et citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS)**

Nom scientifique	Nom français	Protection	DHFF <sup>27</sup>	LR <sup>28</sup> Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritzsche, Günther & Obst, 1986)	Grenouille de Berger	Article 2 <sup>29</sup>	Ann IV	LC	LC	LC	LC
<i>Discoglossus sardus</i> (Tschudi in Otth, 1837)	Discoglosse sarde		Ann II et IV	LC	LC	LC	NT
<i>Hyla sarda</i> (Betta, 1857)	Rainette sarde		Ann IV	LC	LC	LC	NT
<i>Bufo viridis</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud vert		Ann IV	LC	LC	NT	NT

<sup>27</sup> Directive « habitats, faune, flore »

<sup>28</sup> Liste rouge

<sup>29</sup> Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

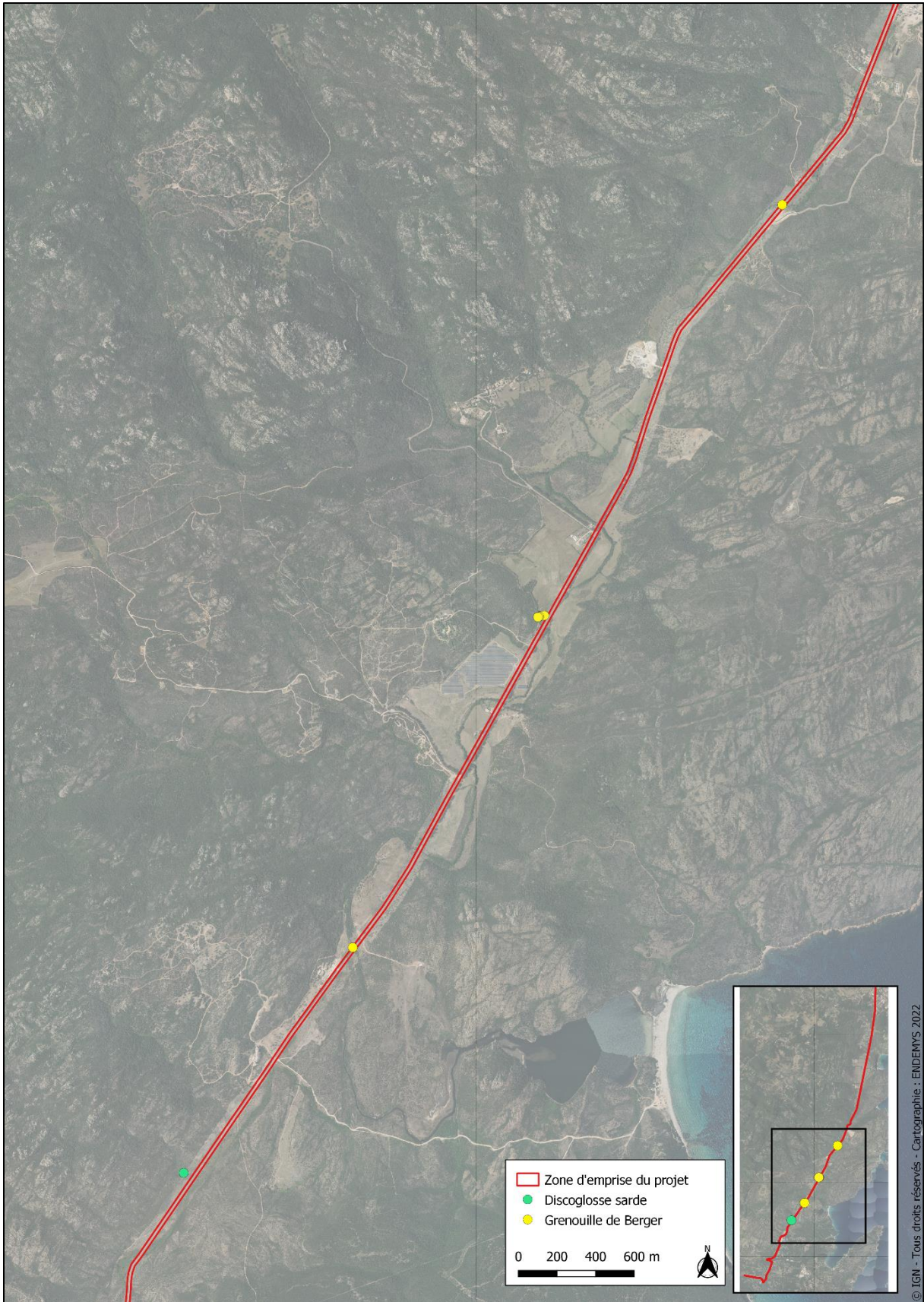


Figure 16. Localisation des observations des amphibiens patrimoniaux (source : ENDEMYS)





Figure 17. Photos des habitats attractifs pour les amphibiens (Source : ENDEMYS)

### 3.5.4 Mammifères non volants

Lors des prospections réalisées par ENDEMYS, quatre cadavres de Hérisson d'Europe, espèce protégée) ont été découverts, indiquant la présence de l'espèce. La localisation de l'observation du hérisson d'Europe est présentée à la Figure 18 et la Figure 19

Aucune espèce de mammifère patrimoniale n'est citée par l'INPN et sa base de données OpenObs au sein de l'aire d'étude.

Tableau 16. Espèces de de mammifères non volants observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS)

Espèce		Statut biologique dans l'aire d'étude	Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Reproduction	Tous milieux

Tableau 17. Statuts des espèces patrimoniales de mammifères non volants observées et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom français	Protection	DHFF <sup>30</sup>	LR <sup>31</sup> Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	Article 2 <sup>32</sup>	-	LC	LC	LC	-

<sup>30</sup> Directive « habitats, faune, flore »

<sup>31</sup> Liste rouge

<sup>32</sup> Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection.



Figure 18. Localisation des observations de mammifères non volants patrimoniaux - hérisson d'Europe - 1/2 (source : ENDEMYS)

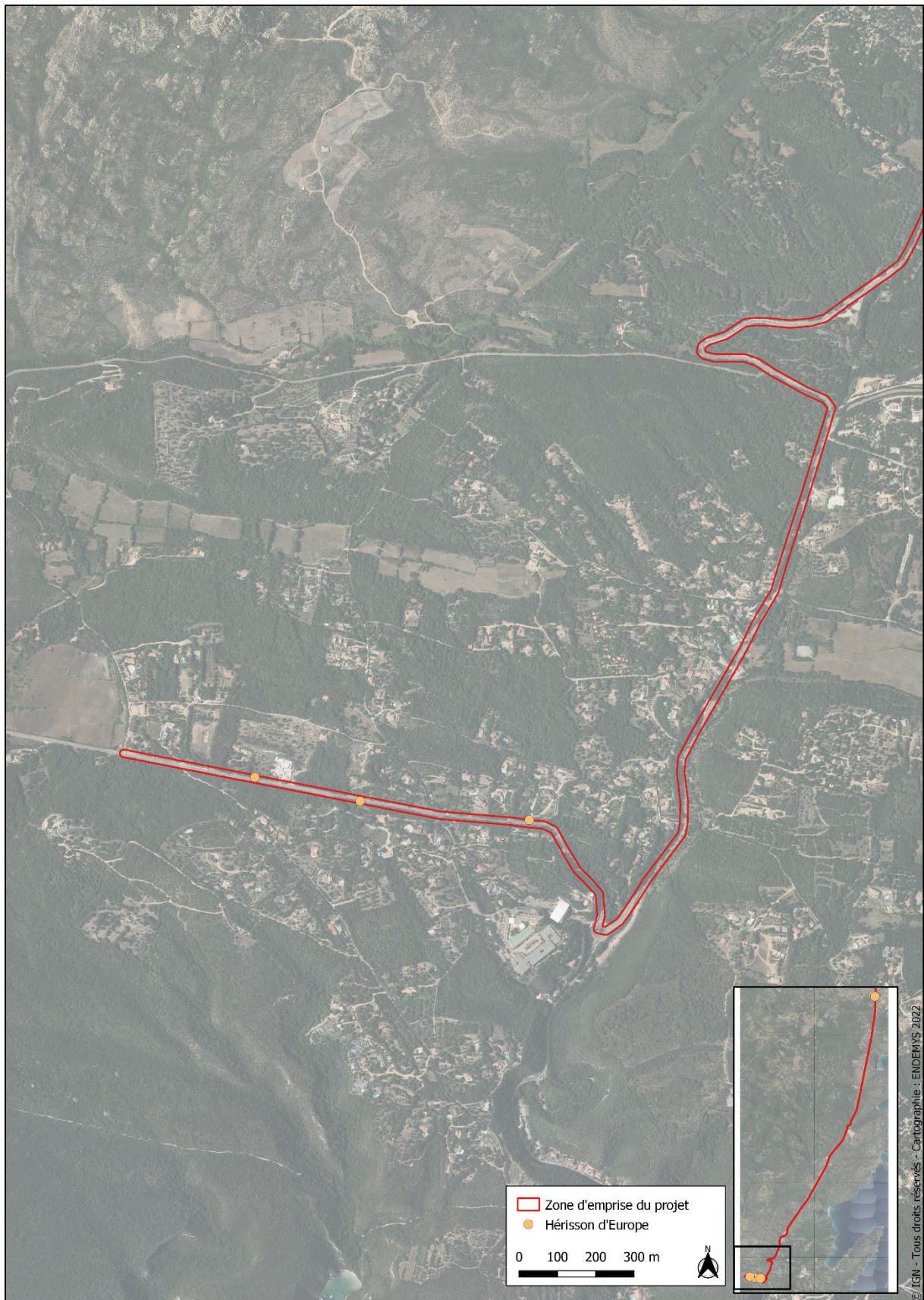


Figure 19. Localisation des observations de mammifères non volants patrimoniaux - hérisson d'Europe - 2/2 (source : ENDEMYS)

### 3.5.5 Chiroptères

Lors des prospections réalisées par ENDEMYS trois espèces de chiroptères protégées ont été contactées (Tableau 18). Ces espèces ont été observées en chasse ou en transit. Aucun gîte n'a été trouvé. Toutefois,

Quatre gîtes potentiels ont été identifiés (Figure 20, Figure 21 et Figure 22). Il s'agit de bâtiments en pierre et d'un arbre à cavité.

La localisation des observations des chiroptères patrimoniaux est présentée à la Figure 23, la Figure 24 et la Figure 25.

L'INPN et sa base de données OpenObs ne citent aucune autre espèce de chiroptères protégés au sein de l'aire d'étude.

En revanche, 12 autres espèces de chauves-souris sont citées par le Groupe Chiroptère Corse sur la commune<sup>33</sup> mais sans localisation précises :

- ❖ Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- ❖ Grand Rhinolphe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- ❖ Minioptère de schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
- ❖ Murin à oreille échancrée (*Myotis emarginatus*)
- ❖ Murin de capaccini (*Myotis capaccinii*)
- ❖ Murin Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- ❖ Murin du Maghreb (*Myotis punicus*)
- ❖ Noctule de leisler (*Nyctalus leisleri*)
- ❖ Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)
- ❖ Petit Rhinolphe (*Rhinolophus hipposideros*)
- ❖ Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- ❖ Vespère de savi (*Hypsugo savii*)

**Tableau 18. Espèces de chiroptères observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (source : ENDEMYS)**

Espèce		Statut biologique dans l'aire d'étude	Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français		
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Chasse et/ou transit	Tous les milieux sont attractifs en activité de chasse et/ou transit
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Chasse et/ou transit	Tous les milieux sont attractifs en activité de chasse et/ou transit
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Chasse et/ou transit	Tous les milieux sont attractifs en activité de chasse et/ou transit

<sup>33</sup> COURTOIS J.Y., RIST D., BEUNEUX G. (2011). *Les chauves-souris de Corse. Groupe Chiroptères de Corse. Ed. Albiana.* 167 p.

**Tableau 19. Statuts des espèces patrimoniales de chiroptères observées lors des inventaires d'ENDEMYS et citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS)**

Nom scientifique	Nom français	Protection	DHFF <sup>34</sup>	LR <sup>35</sup> Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	Article 2 <sup>36</sup>	Ann IV	LC	LC	NT	LC
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Article 2	Ann IV	LC	NT	LC	LC
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Article 2	Ann IV	LC	LC	LC	LC
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	Article 2	Ann II et IV	NT	VU	LC	LC
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand Rhinolphe	Article 2	Ann II et IV	LC	NT	LC	VU
<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de schreibers	Article 2	Ann II et IV	VU	-	VU	VU
<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreille échancrée	Article 2	Ann II et IV	LC	LC	LC	NT
<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de capaccini	Article 2	Ann IV	LC	LC	NT	EN
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin Daubenton	Article 2	Ann IV	LC	-	LC	LC
<i>Myotis punicus</i> (Felten, 1977)	Murin du Maghreb	Article 2	Ann IV	NT	-	VU	VU
<i>Nyctalus leisleri</i> ((Kuhl, 1817)	Noctule de leisler	Article 2	Ann IV	LC	LC	NT	LC
<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	Article 2	Ann IV	NT	NT	LC	LC
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit Rhinolphe	Article 2	Ann II et IV	LC	-	LC	NT
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Article 2	Ann IV	LC	-	NT	LC
<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de savi	Article 2	Ann IV	LC	LC	LC	LC

<sup>34</sup> Directive « habitats, faune, flore »

<sup>35</sup> Liste rouge

<sup>36</sup> Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection.

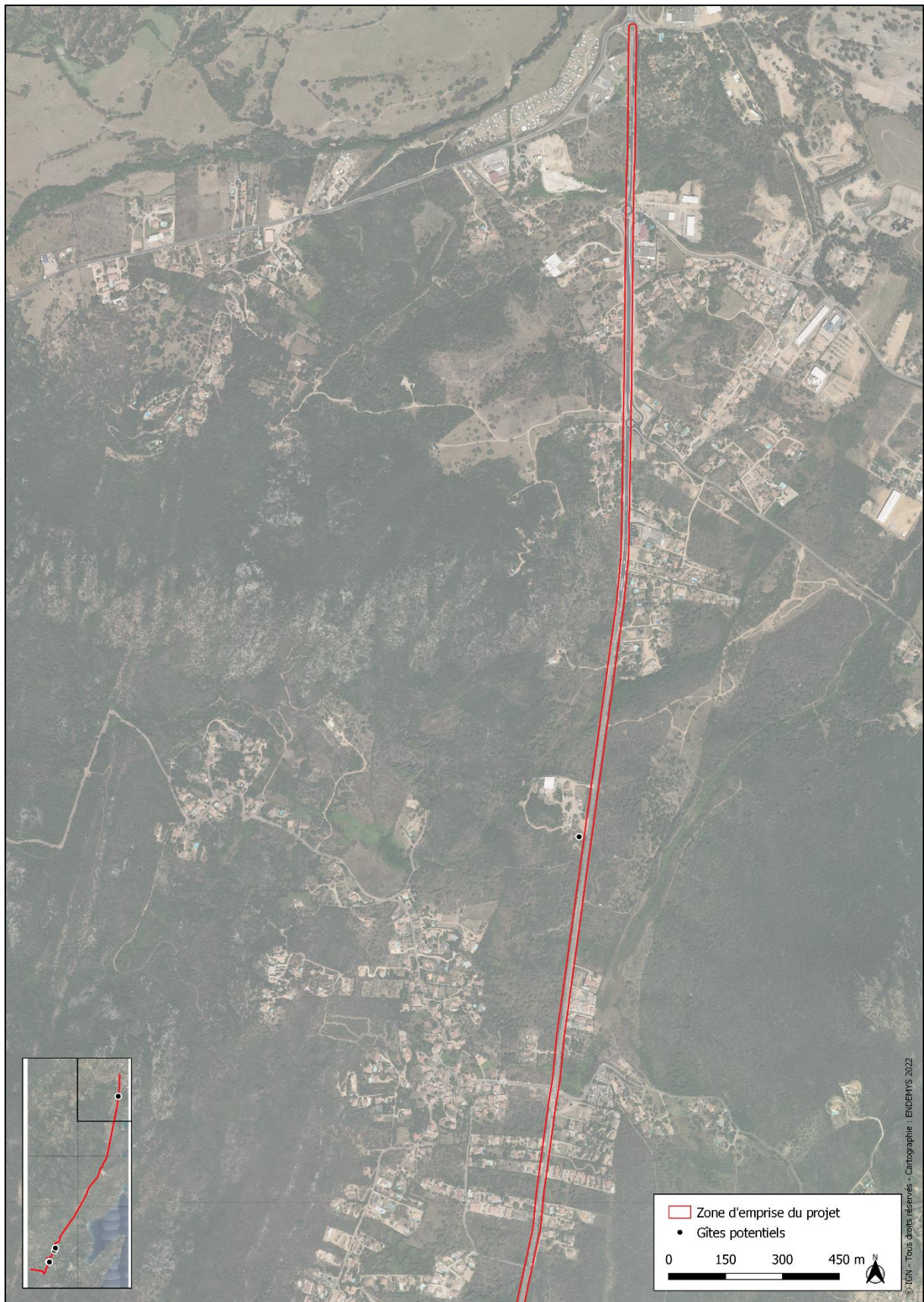


Figure 20. Gîtes potentiels trouvés au sein de la zone d'influence potentielle pour la faune 1/2 (Source : ENDEMYS)

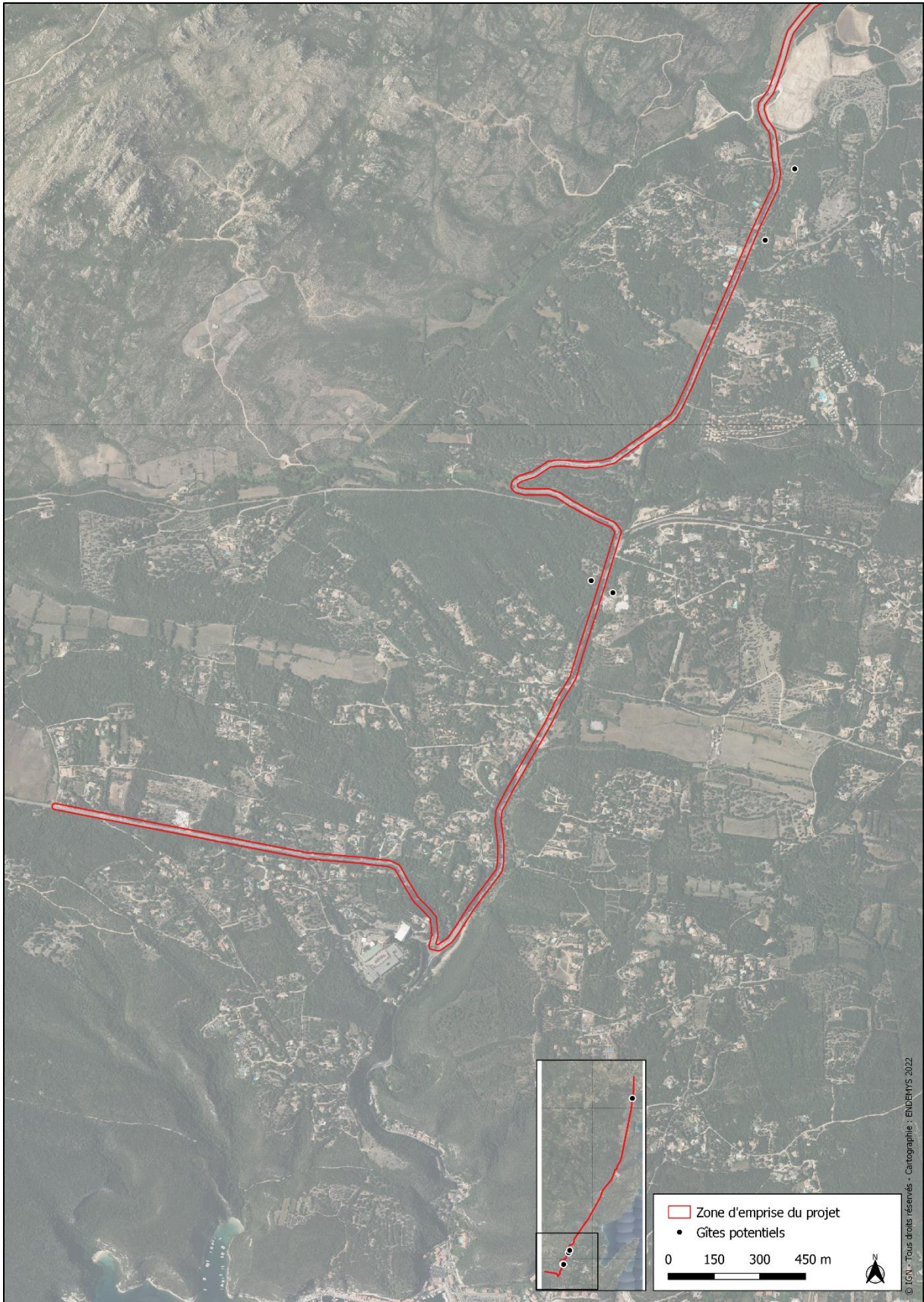


Figure 21. Gîtes potentiels trouvés au sein de la zone d'influence potentielle pour la faune 2/2 (Source : ENDEMYS)



**Figure 22. Photos des gites potentiels trouvés sur la zone d'influence potentielle pour la faune (Source : ENDEMYS)**





Figure 23. Localisation des observations de chiroptères patrimoniaux 1/3 (source : ENDEMYS)



Figure 24. Localisation des observations de chiroptères patrimoniaux 2/3 (source : ENDEMYS)

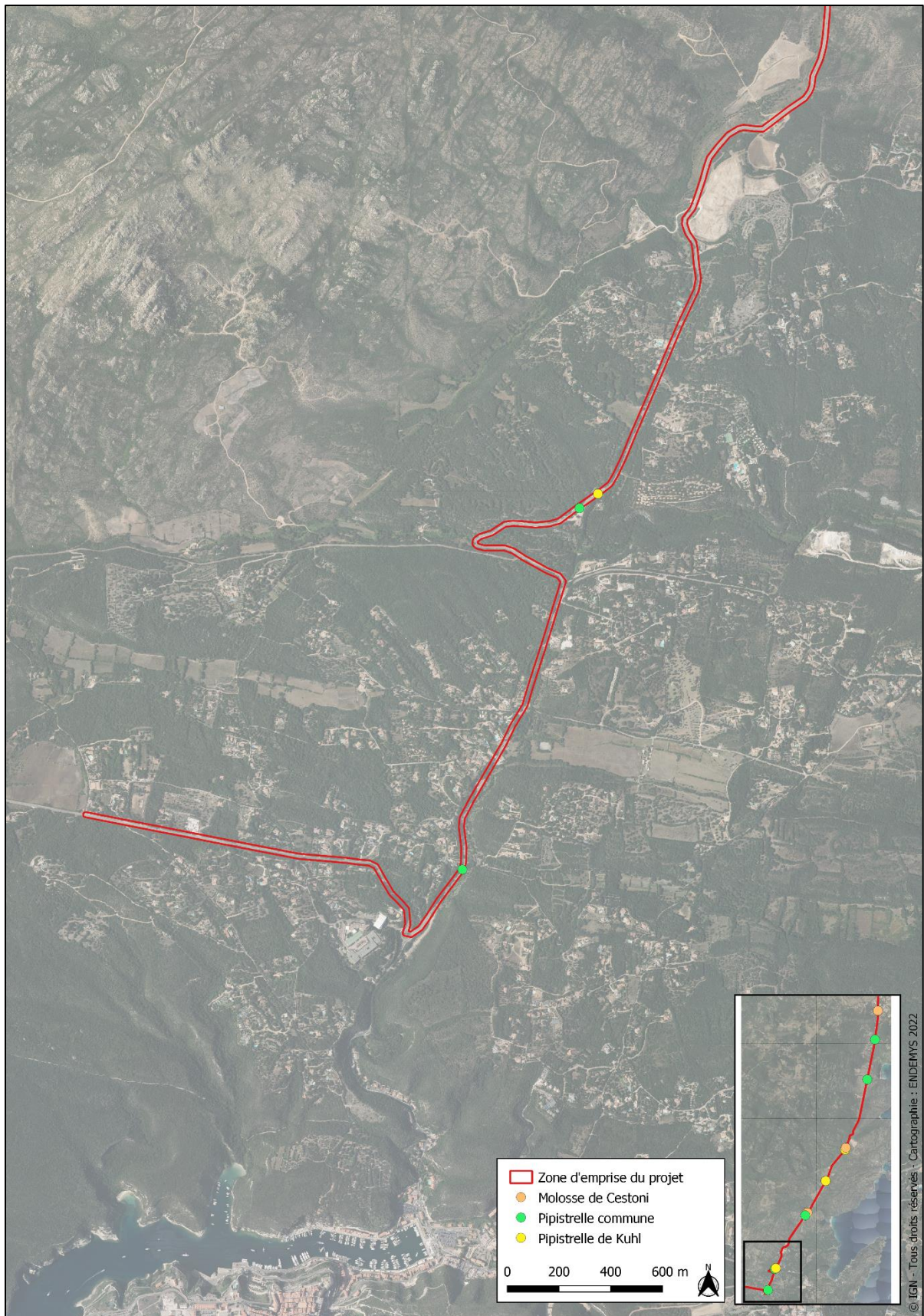


Figure 25. Localisation des observations de chiroptères patrimoniaux 3/3 (source : ENDEMYS)

### 3.5.6 Insectes

Lors des prospections réalisées par ENDEMYS, 14 espèces d'insectes ordinaires (communes et non patrimoniales) ont été recensées (Tableau 20).

L'INPN et sa base de données OpenObs citent deux espèces d'insectes protégées au niveau de l'aire d'étude, mais sans localisation précise. Ces espèces n'ont pas été observées lors des inventaires.

**Tableau 20 : Espèces d'insectes observées lors des inventaires et leurs habitats attractifs (Source : ENTOMIA)**

Espèce		Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom Français	
<i>Svercus palmetorum</i>	Grillon des Palmiers	Espèce reproductrice, dans les milieux herbacés humides
<i>Myriochila melancholica</i>	Cicindèle mélancolique	Espèce reproductrice, sur les vasières (bord de la mare de Francolu)
<i>Eyrepocnemis plorans</i>	Miramelle corse	Espèce reproductrice, dans divers habitats herbacés méso-hygrophiles
<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	Espèce reproductrice, dans les milieux herbacés humides
<i>Trigonidium cicindeloides</i>	Grillon des jonchées	Espèce reproductrice, dans les milieux herbacés humides
<i>Conocephalus conocephalus</i>	Conocéphale africain	Espèce reproductrice, dans les milieux herbacés humides
<i>Gryllotalpa gr. octodecim</i>	Courtillière corse	Espèce reproductrice, sur les vasières (bord de la mare de Francolu)
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	Espèce reproductrice, dans les milieux aquatiques stagnants
<i>Paracinema tricolor</i>	Criquet tricolore	Espèce possiblement reproductrice, dans les milieux herbacés humides
<i>Acrotylus braudi</i>	Œdipode de Bonifacio	Espèce reproductrice, dans les pelouses sablonneuses
<i>Acrotylus patruelis</i>	Œdipode gracile	Espèce reproductrice, dans les pelouses sablonneuses
<i>Natula averni</i>	Grillon des roseaux	Espèce reproductrice, dans les milieux herbacés humides
<i>Pyronia cecilia</i>	Ocellé de le Canche	Espèce reproductrice, dans les pelouses sèches et maquis
<i>(Pholidoptera femorata)</i>	Decticelle des friches	Espèce reproductrice, dans les friches et pelouses xérophiles

**Tableau 21. Espèces d'insectes citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) (source : ENDEMYS)**

Espèce		Milieux attractifs
Nom scientifique	Nom français	
<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Magicienne dentelée	Milieux fermés (boisements senescents)
<i>Saga pedo</i> Pallas, 1771	Grand Capricorne	Milieux ouverts et semi-ouverts

**Tableau 22. Statuts des espèces patrimoniales d'insectes citées dans les données existantes (sans localisation précise et non observées lors des inventaires) et leurs statuts de protections/conservations (aucune espèce patrimoniale observée lors des inventaires d'ENDEMYS) (source : ENDEMYS)**

Nom scientifique	Nom français	Protection	DHFF <sup>37</sup>	LR <sup>38</sup> Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Cerambyx cerdo</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Magicienne dentelée	Article 2 <sup>39</sup>	Ann IV	VU	LC	-	-
<i>Saga pedo</i> Pallas, 1771	Grand Capricorne		Ann II et IV	VU	NT	-	-

### 3.5.7 Faune piscicole

Des cours d'eau sont traversés par le projet. Aucun poisson n'a été observé visuellement.

L'INPN et sa base de données OpenObs, citent deux espèces patrimoniales dans le cours d'eau du Francolu traversé par le projet (Tableau 23).

**Tableau 23. Espèces patrimoniales aquatiques considérées comme présentes et leurs statuts de protections/conservations (source : ENDEMYS)**

Nom scientifique	Nom français	Protection	DHFF <sup>40</sup>	LR <sup>41</sup> Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Aphanius fasciatus</i> (Valenciennes, 1821)	Aphanius de Corse	-	Ann II	LC	LC	NT	-
<i>Sciaena umbra</i> Linnaeus, 1758	Corb commun	-	-	NT	NT	-	-

## 3.6 CONTINUITES ECOLOGIQUES

### 3.6.1 TVB régionale

La Figure 26, représente la Trame verte et bleue de Corse vis-à-vis du projet.

Le projet intercepte six corridors et un réservoir d'importance régionale de la Trame verte et bleue de Corse.

Le projet intercepte :

- ❖ Trois corridors de piémont et vallée. Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie (insectes, mammifères...);
- ❖ Trois corridors de basse altitude. : Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie (reptiles, insectes...);
- ❖ D'un réservoir de piémont et vallée. C'est un réservoir où la végétation est comprise entre 100 et 600 mètres d'altitude. Ce réservoir permet la réalisation du cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) de certaines espèces faunistiques et floristiques (insectes, champignons, oiseaux...);

Le projet est situé à moins de trois kilomètres de :

<sup>37</sup> Directive « habitats, faune, flore »

<sup>38</sup> Liste rouge

<sup>39</sup> Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

<sup>40</sup> Directive « habitats, faune, flore »

<sup>41</sup> Liste rouge

- ❖ De 15 réservoirs de piémonts et vallées. Ce sont des réservoirs où la végétation est comprise entre 100 et 600 mètres d'altitude. Ces réservoirs permettent la réalisation du cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) de certaines espèces faunistiques et floristiques (insectes, champignons, oiseaux...);
- ❖ Huit réservoirs de basse altitude. Ce sont des réservoirs où la végétation est inférieure à 100 mètres d'altitude. Ces réservoirs permettent la réalisation du cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) de certaines espèces faunistiques et floristiques (insectes comme coléoptères, reptiles comme les tortues, oiseaux comme le rougegorge...);
- ❖ De 17 réservoirs aquatiques. Ils englobent les cours d'eau, les zones humides, les talwegs, etc. Ils abritent des espèces aquatiques (poissons, reptiles comme la couleuvre à collier de Corse ou encore la Cistude d'Europe...).
- ❖ D'un corridor aquatique, huit corridors de basse altitude et de 14 corridors de basse altitude. Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

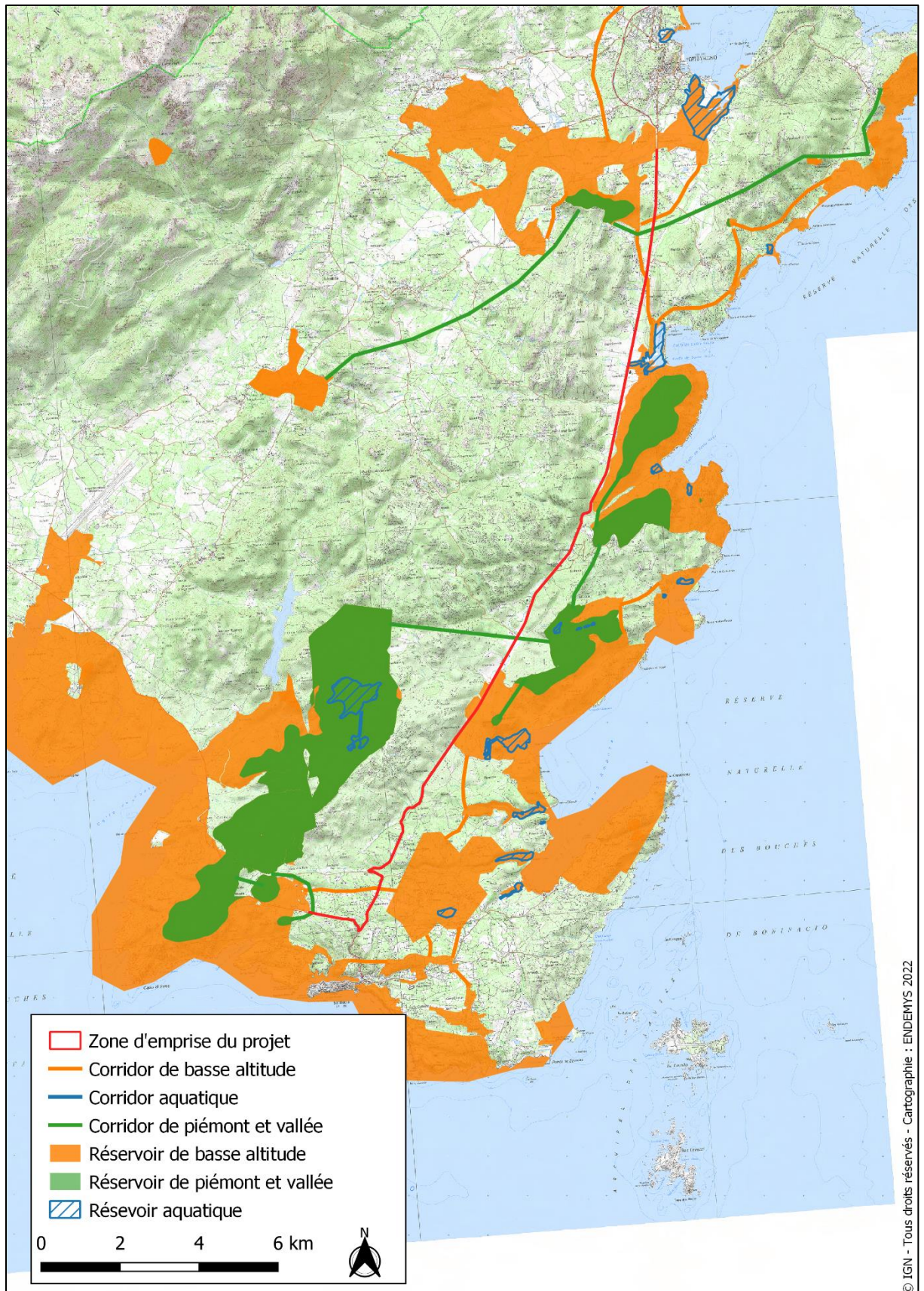


Figure 26. Carte de la TVB régionale (Source : ENDEMYS)

### 3.7 ÉVALUATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

La zone d'emprise du projet présente des enjeux écologiques **fort** en raison de :

- ❖ La présence de trois zonages écologiques : la ZNIEFF de type 1 « Etang de Balistra » et les ZNIEFF de type 2 « Suberaie de Porto-Vecchio » et « Plateau calcaire de Bonifacio » interceptés par les emprises du projet et présence d'habitats et espèce ayant justifié la désignation des zonages écologiques ;
- ❖ La présence d'habitats naturels patrimoniaux (directive « habitats, déterminants ZNIEFF ou peu commun / rare en corse) ;
- ❖ La présence de plusieurs milieux aquatiques ou humides dans la zone d'emprise du projet ;
- ❖ La présence d'espèces végétales et animales protégées et à enjeu de conservation local.

La zone d'emprise du projet présente des enjeux écologiques **moyen** en raison de :

- ❖ Le projet est situé en partie au sein d'un réservoir de biodiversité ou de corridors écologiques majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse) et présence à l'échelle du projet d'espaces de nature susceptibles de remplir les fonctions de corridors écologiques ;
- ❖ La présence d'espèces végétales et animales protégées.

Voir analyse détaillée au tableau ci-dessous :

**Tableau 24. Évaluation et hiérarchisation des enjeux écologiques (source : ENDEMYS)**

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE		ENJEU ÉCOLOGIQUE	
		Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
<b>Zonages écologiques</b>		<b>Fort</b>	Le projet se situe au sein de trois zonage écologique et présence d'habitat ou d'espèces ayant justifié la désignation des zonages écologiques
<b>Habitats</b>	Communautés chasmophytiques calcicoles euméditerranéennes tyrrhénio-adriatiques (EUNIS H3.21 ; CH 8210)	<b>Moyen à fort</b>	Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » et déterminant pour les ZNIEFF de Corse. La zone d'emprise du projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 mais une partie de cet habitat se situe dans une ZNIEFF de type 2. De plus, cet habitat est considéré comme assez rare en Corse.
	Prairies humides hautes méditerranéennes (EUNIS E3.1 ; CH 6420)	<b>Moyen</b>	Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » mais la zone d'emprise du projet se situe hors Natura 2000. Par ailleurs, cet habitat accueille deux espèces végétales patrimoniales : <i>Isoetes histrix</i> et <i>Ophrys bombyliflora</i> .
	Matorrals à Genévrier (EUNIS F5.13 ; CH 5210)	<b>Moyen à fort</b>	Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » et déterminant pour les ZNIEFF de Corse. La zone d'emprise du projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 mais cet habitat se situe dans une ZNIEFF de type 2. Néanmoins, cet habitat est considéré comme très commun en



ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE		ENJEU ÉCOLOGIQUE	
		Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
			Corse. Par ailleurs, cet habitat accueille deux espèces végétales patrimoniales : <i>Ambrosina bassii</i> et <i>Isoetes durieui</i> .
	Chênaies à Chêne liège corses (EUNIS G2.1112 ; CH 9330-3)	Moyen	Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » mais la zone d'emprise du projet se situe hors Natura 2000. Notons tout de même que la zone d'emprise du projet intercepte une partie de cet habitat dans une ZNIEFF de type 1. Par ailleurs, cet habitat accueille six espèces végétales patrimoniales : <i>Allium chamaemoly</i> , <i>Ambrosina bassii</i> , <i>Isoetes histrix</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , <i>Tamarix africana</i> et <i>Vicia altissima</i> .
	Chênaies à Chêne vert des plaines corses (EUNIS G2.1215 ; CH 9340-11)	Moyen	Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » mais la zone d'emprise du projet se situe hors Natura 2000. Notons tout de même que la zone d'emprise du projet intercepte une partie de cet habitat dans une ZNIEFF de type 2. Par ailleurs, cet habitat accueille six espèces végétales patrimoniales : <i>Anagyris foetida</i> , <i>Gennaria diphylla</i> , <i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>praecox</i> , <i>Ophrys morisii</i> , <i>Ophrys tenthredinifera</i> et <i>Serapias parviflora</i> .
	Forêts galeries corses à <i>Alnus cordata</i> et <i>Alnus glutinosa</i> (EUNIS G1.133 ; CH 92A0-4)	Moyen à fort	Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » et déterminant pour les ZNIEFF de Corse. La zone d'emprise du projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 mais une partie de cet habitat dans une ZNIEFF de type 1. Néanmoins, cet habitat est considéré comme assez commun en Corse.
	Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles x Communautés terrestres à Isoète ( <i>Isoetes histrix/Serapias</i> ) (EUNIS E1.61 X C3.4211 ; CH 3120-1)	Moyen	Cet habitat est une mélange entre deux habitats naturels dont l'un (Communautés terrestres à Isoète ( <i>Isoetes histrix/Serapias</i> )) est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » mais la zone d'emprise du projet se situe hors Natura 2000. Notons tout de même que la zone d'emprise du projet intercepte une partie de cet habitat dans une ZNIEFF de type 1 et de type 2. Par ailleurs, cet habitat accueille cinq espèces végétales patrimoniales : <i>Ambrosina bassii</i> , <i>Isoetes histrix</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , <i>Serapias parviflora</i> et <i>Vicia altissima</i> .
	Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> x Communautés terrestres à Isoète ( <i>Isoetes histrix/Serapias</i> ) (EUNIS	Moyen	Cet habitat est une mélange entre deux habitats naturels dont l'un (Communautés terrestres à Isoète ( <i>Isoetes histrix/Serapias</i> )) est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » mais la zone d'emprise

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE		ENJEU ÉCOLOGIQUE	
		Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
F5.25 X C3.4211 ; CH 3120-1)			du projet se situe hors Natura 2000. Par ailleurs, cet habitat accueille trois espèces végétales patrimoniales : <i>Ambrosina bassii</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> et <i>Serapias parviflora</i> .
Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> x Communautés terrestres à <i>Solenopsis laurentia</i> ( <i>Cidendion</i> ) (EUNIS F5.25 X C3.4212 ; CH 3170-1)		Moyen à fort	Cet habitat est un mélange entre deux habitats naturels dont l'un (Communautés terrestres à <i>Solenopsis laurentia</i> ( <i>Cidendion</i> )) est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » mais la zone d'emprise du projet se situe hors Natura 2000 et déterminant pour les ZNIEFF de Corse. La zone d'emprise du projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 mais cet habitat se situe dans une ZNIEFF de type 1. De plus, cet habitat est considéré comme assez rare en Corse. Par ailleurs, cet habitat accueille trois espèces végétales patrimoniales : <i>Isoetes histrix</i> , <i>Isoetes longissima</i> et <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> .
Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> x Gazons méditerranéens aquatiques à Isoète (EUNIS F5.25 X C3.4212 ; 3170-1)		Moyen à fort	Cet habitat est un mélange entre deux habitats naturels dont l'un (Gazons méditerranéens aquatiques à Isoète) est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » mais la zone d'emprise du projet se situe hors Natura 2000 et déterminant pour les ZNIEFF de Corse. La zone d'emprise du projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 mais une partie de cet habitat se situe dans une ZNIEFF de type 1. De plus, cet habitat est considéré comme assez rare en Corse. Par ailleurs, cet habitat accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Isoetes histrix</i> .
Ruisseau temporaire x Communautés méditerranéennes amphibies à petites herbacées ( <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> ) (EUNIS C3.4218)		Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> .
Maquis bas x Communautés méditerranéennes amphibies à petites herbacées (EUNIS C3.4218)		Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Triglochin laxiflora</i> .
Alignement d'arbres (EUNIS G5.1)		Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Allium chamaemoly</i> .

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE		ENJEU ÉCOLOGIQUE	
		Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
	Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles (EUNIS E1.61)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille 12 espèces végétales patrimoniales : <i>Allium chamaemoly</i> , <i>Ambrosina bassii</i> , <i>Gladiolus dubius</i> , <i>Isoetes histrix</i> , <i>Kickxia commutata</i> , <i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>praecox</i> , <i>Ophrys bombyliflora</i> , <i>Ophrys morisii</i> , <i>Ophrys speculum</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , <i>Serapias parviflora</i> et <i>Vicia altissima</i> .
	Matorrals arborescents à Pin maritime (EUNIS F5.141)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Allium chamaemoly</i> .
	Matorrals calciphiles ouest méditerranéens à Chêne vert (EUNIS F5.113)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Ambrosina bassii</i> .
	Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i> (EUNIS F5.25)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille cinq espèces végétales patrimoniales : <i>Ambrosina bassii</i> , <i>Isoetes histrix</i> , <i>Tamarix africana</i> , <i>Triglochin laxiflora</i> et <i>Vicia altissima</i> .
	Pelouses siliceuses thérophytiques méditerranéennes (EUNIS E1.81)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Ambrosina bassii</i> .
	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (EUNIS E2.1)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille quatre espèces végétales patrimoniales : <i>Ambrosina bassii</i> , <i>Isoetes histrix</i> et <i>Kickxia commutata</i> .
	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Vicia altissima</i> .
	Saussaies marécageuses et fourres des bas-marais à <i>Salix</i> (EUNIS F2.9)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille trois espèces végétales patrimoniales : <i>Ambrosina bassii</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> et <i>Serapias parviflora</i> .
	Garrigues de méditerranée occidentale (EUNIS F6.1)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille trois espèces végétales patrimoniales : <i>Anagyris foetida</i> , <i>Kundmannia sicula</i> et <i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>praecox</i> .

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE		ENJEU ÉCOLOGIQUE	
		Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
	Communautés de Grands carex (EUNIS D5.21)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Isoetes histrix</i> .
	Oliveraies à <i>Olea europaea</i> (EUNIS G2.91)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille trois espèces végétales patrimoniales : <i>Gennaria diphylla</i> , <i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>praecox</i> et <i>Ophrys tenthredinifera</i> .
	Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles x Communautés méditerranéennes amphibies à petites herbacées (EUNIS E1.61 x C3.4218)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille trois espèces végétales patrimoniales : <i>Isoetes histrix</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> et <i>Serapias parviflora</i> .
	Fourrés caducifoliés subméditerranéens sud-occidentaux (EUNIS F3.22)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille une espèce végétale patrimoniale : <i>Isoetes histrix</i> .
	Habitats méditerranéens secs à végétation herbacée non-vernale inappétente (EUNIS E1.C)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille quatre espèces végétales patrimoniales : <i>Kickxia commutata</i> , <i>Ophrys morisi</i> , <i>Ophrys tenthredinifera</i> et <i>Serapias parviflora</i> .
	Maquis haut à Ericacées (EUNIS F5.21)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille quatre espèces végétales patrimoniales : <i>Ambrosina bassii</i> , <i>Isoetes histrix</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> et <i>Serapias parviflora</i> .
	Alignement d'arbres (EUNIS G5.1)	Faible	Cet habitat n'est pas patrimonial et n'accueille que des espèces communes pour la majorité. Cependant, il accueille trois espèces végétales patrimoniales : <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , <i>Serapias parviflora</i> et <i>Vicia altissima</i> .
	Formation à <i>Arundo donax</i> (EUNIS C3.32) Habitats agricoles, horticoles et domestiques régulièrement ou récemment cultivés (EUNIS I) Matorrals arborescents à Pin parasol (EUNIS F5.142)	Faible	Ces habitats ne sont pas patrimoniaux et n'accueillent que des espèces communes pour la majorité.

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE		ENJEU ÉCOLOGIQUE	
		Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
	Typhaies (EUNIS C3.23) Ruisseau temporaire (EUNIS C2.16) Végétations herbacées anthropiques (EUNIS E5.1) Vignobles (EUNIS FB.4)		
	Alignement d'arbres (EUNIS G5.1) : plantation de Mimosa et alignement à Eucalyptus Haies d'espèces non indigènes (EUNIS FA.1)	Nul	Ces habitats sont anthropiques et n'accueillent qu'une très pauvre diversité floristique avec des espèces envahissantes pour la majorité.
	Pistes et chemins Réseaux routiers (EUNIS J4.2) Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels (EUNIS J)	Nul	Ces habitats sont anthropiques et n'accueillent qu'une très pauvre diversité floristique. Cependant, ils accueillent plusieurs espèces végétales patrimoniales sont présentes : <i>Allium chamaemoly</i> , <i>Gladiolus dubius</i> , <i>Isoetes histrix</i> , <i>Kickxia commutata</i> et <i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>praecox</i> .
<b>Milieux aquatiques et humides</b>		<b>Moyen à fort</b>	Présence en partie de plusieurs milieux aquatiques ou humides dans la zone d'emprise du projet.
<b>Flore</b>	<i>Allium chamaemoly</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme peu fréquente en Corse.
	<i>Ambrosina bassii</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme localisée en Corse.
	<i>Anacamptis morio</i> subsp. <i>longicornu</i>	Fort	Cette espèce végétale est protégée, menacée et considérée comme très rare en Corse.
	<i>Anagyris foetida</i>	Moyen	Cette espèce végétale n'est ni protégée ni menacée mais elle est considérée comme localisée en Corse.
	<i>Gennaria diphylla</i>	Fort	Cette espèce végétale est protégée, menacée et considérée comme localisée en Corse.
	<i>Gladiolus dubius</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme peu fréquente en Corse.
	<i>Isoetes durieui</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme commune en Corse.
	<i>Isoetes histrix</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme peu

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE		ENJEU ÉCOLOGIQUE	
		Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
			fréquente en Corse.
	<i>Isoetes longissima</i>	Moyen à fort	Cette espèce végétale est protégée, quasi menacée et considérée comme peu fréquente en Corse.
	<i>Kickxia commutata</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme commune en Corse.
	<i>Kundmannia sicula</i>	Moyen	Cette espèce végétale n'est ni protégée ni menacée mais elle est considérée comme localisée en Corse.
	<i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>praecox</i>	Moyen	Cette espèce végétale n'est pas protégée mais elle est menacée et considérée comme localisée en Corse.
	<i>Ophrys bombyliflora</i>	Moyen à fort	Cette espèce végétale est protégée, quasi menacée et considérée comme peu fréquente en Corse.
	<i>Ophrys morisii</i>	Moyen	Cette espèce végétale n'est ni protégée ni menacée mais elle est considérée comme rare en Corse.
	<i>Ophrys speculum</i>	Fort	Cette espèce végétale est protégée, menacée et considérée comme rare en Corse.
	<i>Ophrys tenthredinifera</i>	Fort	Cette espèce végétale est protégée, menacée et considérée comme peu fréquente en Corse.
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme commune en Corse.
	<i>Serapias parviflora</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme peu fréquente en Corse.
	<i>Tamarix africana</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme commune en Corse.
	<i>Triglochin laxiflora</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme peu fréquente en Corse.
	<i>Vicia altissima</i>	Moyen	Cette espèce végétale est protégée, non menacée et considérée comme localisée en Corse.
Faune	<b>Oiseaux</b>	Faible	Présence d'espèces nicheuses possibles protégées mais sans enjeu de conservation local
	<b>Amphibiens</b>	Moyen	Présence de deux espèces protégées, dont le discoglosse sarde, espèce classée "quasi menacée NT" sur la liste rouge régionale
	<b>Reptiles</b>	Fort	Présence de la tortue d'Hermann espèce à

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE		ENJEU ÉCOLOGIQUE	
		Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
			forte patrimonialité (protégée et d'enjeu de conservation local). Et présence de quatre autres espèces protégées
	<b>Mammifères non volants</b>	Faible	Présence du hérisson, espèce protégée mais sans enjeu de conservation local
	<b>Chiroptères</b>	Faible	Présence de chiroptères protégée en activité de chasse et/ou transit
	<b>Insectes</b>	Faible	Absence d'espèce animale patrimoniale observée
	<b>Poissons</b>	Moyen	Présence de l'Aphanius de Corse (cité dans le ruisseau U Franco, poissons à enjeu de conservation local)
<b>Continuités écologiques</b>		Moyen	Projet situé en partie au sein d'un réservoir de biodiversité et de corridors écologiques majeurs (TVB de Corse).

## 4 BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrage :

BERQUIER C. & ANDREI-RUIZ M.-C., 2017. Liste rouge des Odonates de Corse. Office de l'Environnement de la Corse & DREAL de Corse. Corte. 12pp.

CÁLIX, M., ALEXANDER, K.N.A., NIETO, A., DODELIN, B., SOLDATI, F., TELNOV, D., VAZQUEZ-ALBALATE, X., ALEKSANDROWICZ, O., AUDISIO, P., ISTRATE, P., JANSSON, N., LEGAKIS, A., LIBERTO, A., MAKRIS, C., MERKL, O., MUGERWA PETERSSON, R., SCHLAGHAMERSKY, J., BOLOGNA, M.A., BRUSTEL, H., BUSE, J., NOVÁK, V. & PURCHART, L. & al, 2018. European Red List of Saproxylic Beetles. Brussels, Belgium: IUCN. 24 p. + ann.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE CORSE (2016). EUNIS - Liste pour la Corse. Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Office de l'Environnement de la Corse - CBNC, Corte, 32 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE CORSE (2020). Atlas biogéographique de la flore de Corse. Albiana - Office de l'environnement de la Corse 608 p.

COURTOIS J.Y., RIST D., BEUNEUX G. (2011). Les chauves-souris de Corse. Groupe Chiroptères de Corse. Ed. Albiana. 167 p.

CUBELLS. J.-F. & GAUTHIER. A. (2017). Histoire naturelle de la Corse. Ed Alba. 515p

CUTTELOD A., SEDDON M. & NEUBERT E. 2011. European Red List of Non-marine Molluscs. Publications Office of the European Union (Luxembourg). 47 p. + ann.

DEFAUT B., SARDET E. & BRAUD Y. (coord.), 2009. Catalogue permanent de l'entomofaune française, fascicule 7, Orthoptera : Ensifera et Caelifera. U.E.F. éditeur. Dijon. 94 p.

DELAGE A., HUGOT L. (2015). Liste Rouge régionale de la flore vasculaire de Corse. Conservatoire Botanique National de Corse.

- DELAUGERRE M., CHEYLAN M., 1992. Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse. 128 p.
- LINOSSIER J., FAGGIO G., BOSCH V., 2017. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse. 14p
- GAMISANS J. (2006). La végétation de la Corse. Edisud, 391 p.
- GAMISANS J. (2014). Flore des maquis et des végétations associées de Corse : étages thermoméditerranéen et mésoméditerranéen, jusqu'à 900m d'altitude. Albiana. 300 p.
- GAMISANS J., MARZOCCHI J-F. (1996). La flore endémique de la Corse. Edisud. 207 p.
- GROUPE CHIROPTERE CORSE., 2016. Actualisation des fiches Espèces des Chiroptères présents en Corse, inscrits aux annexes II et/ou IV de la Directive Habitats 92/43/CEE. 46p
- HOCHKIRCH A. & al, 2016. European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- JEANMONOD D., GAMISANS J. (2013). Flora Corsica, 2ème édition. Société Botanique du Centre-Ouest. 1072 pages.
- KALKMAN V.J., J.-P. BOUDOT, R. BERNARD, K.-J. CONZE, G. DE KNIJF, E. DYATLOVA, S. FERREIRA, M. JOVIĆ, J. OTT, E. RISERVATO and G. SAHLÉN. 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union. 40 p.
- MACHON N., MOTARD E. (2012). Sauvage de ma rue : guide des plantes sauvages des villes de France. Coédition Le Passage - Muséum national d'Histoire naturelle, 415 p.
- MARZOCCHI J-F. (2013). La flore de la Corse. Stamperia Sammarcelli. 389 p.
- PETIT Y. et HUGOT L. (2019). Listes hiérarchisées des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Corse – Cadre méthodologique - Stratégie territoriale relative aux invasions biologiques végétales, Tome 1. Conservatoire botanique national de Corse / Office de l'environnement de la Corse. 29 p. + 1 Annexe.
- SARDET E. & DEFAUT B., 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.
- SPEYBROECK J et al; Field guide to the amphibians and reptiles of Britain and Europe; Bloomsbury; 2016; 432p
- SVENSSON.L, MULLARNEY.K, ZETTERSTROM.D; Le guide ornitho; Delachaux et Niestlé ; 2014 ; 448p
- UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012. La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France
- UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.
- UICN France, OFB & MNHN, 2021. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mollusques continentaux de France métropolitaine. Paris, France.
- VACHER J.-P., GENIEZ M., 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze.
- VAN SWAAY, C., CUTTELOD, A., COLLINS, S., MAES, D., LÓPEZ MUNGUIRA, M., ŠAŠIĆ, M., SETTELE, J., VEROVNIK, R., VERSTRAEL, T., WARREN, M., WIEMERS, M. & WYNHOF, I. 2010. European Red List of Butterflies. Publications Office of the European Union,



Luxembourg, 60 p

**Base de données :**

BERQUIER C, .- 940013181, Rocchi Bianchi. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P

BERQUIER C, .- 940030911, Plages Et Zones Humides De La Rondinara. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P

BIOTOPE, .- 940004102, Etangs Et Pinede De Palombaggia, Capu D'acciaju, Pointe De La Folaca.- INPN, SPN-MNHN Paris, 22P

BIOTOPE, .- 940004110, Etang de Balistra. - INPN, SPN-MNHN Paris, 20P

BIOTOPE, .- 940030841, Georges Ville / La Sauvagie. - INPN, SPN-MNHN Paris, 16

BIOTOPE, .-940030829, Mares temporaires de Frasselli/Bonifacio. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P

CENTRE REGIONAL D'ETUDE ET DE DOCUMENTATION A L'ENVIRONNEMENT., .- 940004111, Mares des Tre Padule. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE CORSE, 2021. Consultation de la base de données.

DREAL Corse, .- 940004098, Zone humide du delta du Stabiaccio. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P

DREAL Corse, .- 940004101, Suberaie de Porto Vecchio. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13 P

DREAL Corse, .- 940004106, Etang de Santa Giulia. - INPN, SPN-MNHN Paris, 14P

DREAL Corse, .- 940004107, Boisements et maquis de Punta di Rafaellu et testa di Carpiccia.- INPN, SPN-MNHN Paris, 14P

DREAL Corse, .- 940004108, Etangs de Porto Novo. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P

DREAL Corse, .- 940004112, Etang de Canetto. - INPN, SPN-MNHN Paris, 17P.

DREAL Corse, .- 940004113, Etang de Stentino. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P

DREAL Corse, .- 940004115, Plateau calcaire de Bonifacio. - INPN, SPN-MNHN Paris, 34P

DREAL Corse, .- 940008862, Massif de la Trinite. - INPN, SPN-MNHN Paris, 17P

DREAL Corse, .- 940013179, Falaises de Bonifacio. - INPN, SPN-MNHN Paris, 14P

DREAL Corse, .- 940013184, Pelouses de Campagru-Musella. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P

DREAL Corse, BIOTOPE, .- 940013180, ZONE MARECAGEUSE DE SANTA-MANZA. - INPN, SPN-MNHN Paris, 19P

INPN - Etang De Balistra, Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral - Présentation. 2022

INPN - Etang De Balistra, Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral - Présentation. 2022

INPN - Mares Temporaires De Tre Padule De Suartone, Zone humide protégée par la convention de Ramsar - Présentation ». 2022

INPN - Punta Capicciola, Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral - Présentation. 2022

INPN - Rundinara, Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral - Présentation. 2022

INPN - Santa Giulia, Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral - Présentation. 2022

INPN - Sarpente, Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral - Présentation. 2022.

INPN - Tre Padule De Suartone, Réserve naturelle de Corse - Présentation. 2022

INPN (2022). « Formulaire standard de données FR9400586 - Embouchure du Stabiaccu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglione ». 9p

INPN (2022). « Formulaire standard de données FR9400588 - Suberaie de Ceccia/Porto-Vecchio ». 12p

INPN (2022). « Formulaire standard de données FR9400590 - Tre Padule de Suartone, Rondinara ». 11p

INPN (2022). « Formulaire standard de données FR9400591 - Plateau de Pertusato/ Bonifacio et îles Lavezzi ». 13p

INPN (2022). « Formulaire standard de données FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio ». 11p

INPN (2022). « Formulaire standard de données FR9402009 - Mare temporaire de Musella/Bonifacio ». 7p

INPN (2022). « Formulaire standard de données FR9402010 - Baie de Stagnolu, golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio ». 8p

INPN (2022). « Formulaire standard de données FR9402015 - Bouches de Bonifacio, Iles des Moines ». 9p

INPN (2022). « Formulaire standard de données FR9410021 - Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio ». 9p

LEVADOUX D. (AAPNRC), .- 940013183, Agrosysteme de saint jean. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P

LEVADOUX D.(AAPNRC), .- 940031078, Mare temporaire et suberaies de Muratellu.- INPN, SPN-MNHN Paris, 11P

**Webographie :**

<https://openobs.mnhn.fr/>

[www.aue.corsica](http://www.aue.corsica)

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

[www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)

[www.isula.corsica](http://www.isula.corsica)

[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)

[www.Plan-national-d'action-chioptères.fr](http://www.Plan-national-d'action-chioptères.fr)

[www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org)